



جامعة بجاية
Tasdawit n Bgayet
Université de Béjaïa

**UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA
FACULTE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
DEPARTEMENT DES SCIENCES SOCIALES**

Thème :

**Les risques professionnels et la sécurité au sein de
l'entreprise**

Cas d'entreprise : BMT

MEMOIRE DE FIN DE CYCLE

En vue de l'obtention du diplôme de Master en sociologie du travail et de
l'organisation

Réalisé par :

 M^{elle} MEZNAD Nesrine

 M^{elle} MEZNAD Wissam

Encadré par :

M^r. DJADDA Mahmoud

Année universitaire 2018-2019

Remerciements :

Tout d'abord, nous voulons remercier Dieu tout puissant de nous avoir donné la force et le courage de faire cet humble travail. Nous tenons également à remercier nos chers parents qui nous ont encouragés tout au long de notre parcours scolaire et universitaire.

Au terme de ce travail, nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à notre cher encadreur monsieur « Djadda. M » pour son suivi, pour son énorme soutien et pour les précieuses informations qu'il nous a donnés avec intérêt et compréhension.

Nous tenons à remercier notre chère cousine « Imane » et notre oncle « bennour laabi » de nous avoir aidés durant cette période à finaliser notre travail.

Nous adressons aussi nos vifs remerciements aux membres des jurys pour avoir bien voulu examiner et juger ce travail.

Nos remerciements vont aussi à toute personne que nous avons contacté durant notre stage au sein de l'entreprise BMT, auprès desquelles nous avons trouvé un accueil chaleureux, l'aide et l'assistance dont nous avons besoin. Nous pensons surtout à Monsieur « Belaid » et « Ben saada » qui nous ont aidés à découvrir beaucoup de choses au sein de l'entreprise.

Enfin nous tenons à remercier tous ceux et celles qui nous ont soutenues et encouragée pendant cette période.

Les deux sœurs (NESRINE, WISSAM)

Dédicace :

Nous dédions ce travail :

A notre famille, elle qui nous a dotée d'une éducation digne. Son amour a fait de nous ce que nous sommes aujourd'hui.

A notre père « Said », pour le goût à l'effort qu'il a suscité en nous. Pour nous avoir inculqué la rigueur.

A notre chère grand-mère « Zohra », qui nous a donné de la tendresse, de l'amour et une maman formidable, que dieu te garde en bonne santé.

A toi notre chère maman « Nadira ». Reçois ici notre profonde gratitude pour ton éternel amour. Que ce rapport soit le meilleur cadeau que nous pouvons t'offrir.

A vous mes sœur et leurs maris « Sonia, Salem », « Kahina, Zinou », et la petite Houda, ainsi notre frère et sa femme « Hamid, Khokha » qui nous ont toujours soutenus.

Et surtout pour ma nièce « Malak », et mes deux neveux « Abderahim et Ayoub ».

A nos chers oncles, tantes, cousins, cousines.

Les deux sœurs (wissam, nesrine)

Liste des tableaux

N°	tableaux	page
1	La répartition des enquêtés selon le sexe	64
2	la répartition des enquêtés selon leur âge	65
3	La particularité des enquêtés selon leurs situations matrimoniales	65
4	la répartition des enquêtés selon leur niveau d'étude	66
5	la particularité de la population d'enquête selon l'expérience professionnelle	66
6	La tendance des enquêtés par rapport au risque professionnels	67
7	la tendance des enquêtés par rapport à la formation et les mesures de sécurité	70

Liste des figures :

N°	Liste des figures	page
1	Qu'est-ce que le risque	29
2	Pyramide des risques de Bird	31
3	les étapes de la prévention	49
4	préparer la démarche de prévention	50
5	Création de BMT	60

Sommaire

Introduction

Chapitre I

1-Problématique	09
2-Hypothèses :	14
3-Définitions des concepts clés.....	14
4-Les raisons et les objectifs du choix du thème	16
5-La pré-enquête	17
6-Méthode et technique de recherche	18
7-La population d'étude.....	20

Chapitre II

Section 01: les risques professionnels et les accidents du travail	22
1-définition de risque professionnel	22
2-Les types des risques professionnels	22
3-Le risque et les principales causes de dommages :.....	29
4-Pyramide des risques de Bird.....	31
5-les accidents du travail.....	31
5.1-Les théories des causes des accident.....	31
5.2-les causes des accidents du travail.....	34
5.3-Classification des accidents du travail	38
5-4-Les principes acteur de l'accident de travail.....	39

6- les maladies professionnelles	40
Section 02: la sécurité et la prévention des risques professionnels.....	41
1-Définition de la sécurité au travail	41
2-L’histoire de la sécurité du travail	41
3-objectifs de sécurité au travail.....	43
4-Les droits et obligations en matière de sécurité au travail.....	44
5-santé au travail	45
6-La prévention contre les risques professionnels	46
7-principes de la prévention des risques professionnels.....	48
8-les étapes de la prévention	49
9-La prévention en Algérie	51
Chapitre III	
Section 01 : présentation de l’organisme d’accueil.....	60
1. Présentation générale de BMT	60
2. Les équipements de la productivité de BMT	62
3- Les objectifs et les acquis de BMT :	62
Section 02 : Les résultats de l’enquête	64
1- Présentation des caractéristiques de la population d’enquête.....	64
2-Analyse de contenu thématique :.....	67
3 .Résultats de la recherche :	75
Conclusion	
Liste bibliographique:.....	77

Liste des abréviations:

AT :	accident de travail
RP :	risque professionnel
MP :	maladie professionnel
L'URSSAF :	L'Union de Recouvrement pour la Sécurité Sociale et les Allocations Familiales
CRAM :	caisse régionale d'assurance maladie
CHSCT :	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
PRP :	prévention du risque professionnel
CNAS :	caisse national des assurances sociales
DRT :	Direction des relations du Travail
DGSS :	La Direction Générale de la Sécurité sociale
L'INPRP :	institut national des risques professionnels
CNRA :	centre de recherche nucléaire d'Alger
INSP :	L'institut National de Santé Publique
CHS :	La commission paritaire d'hygiène de sécurité
OPREBATP :	L'Organisme Professionnel de Prévention des Risques Professionnels dans le Bâtiment et Travaux Publics.
BTP :	Bâtiment des travaux publics
COMENA :	Commissariat à l'Energie Atomique
BMT :	Bejaia Mediterranean Terminal
EPB :	Entreprise Portuaire de Bejaia

INTRODUCTION

GENERALE

Introduction générale

Le développement technologique dont le monde a été témoin est celui de la modernité et de la mondialisation. Grâce à la révolution industrielle, la modernité a pris de l'essor. L'industrie, depuis le XIX siècle n'a cessé d'évoluer.

Avec ce développement du secteur industriel, l'environnement du travail a dû évoluer, lui aussi. En effet, l'employeur se doit d'accorder une grande attention à la protection de ses employés. De nombreux accidents et dangers ont été remarqués au sein de l'industrie et les moyens de les prévenir se font de plus en plus nombreux.

Protéger l'élément humain des dangers du travail, c'est protéger l'économie nationale en général ainsi que la société et l'environnement. Parmi les problèmes dus aux entreprises, il y a les accidents du travail, qui sont les sujets les plus importants. Ils ont fait l'objet de beaucoup d'études. Les risques professionnels ont retenu l'attention de beaucoup de psychologues, sociologues et économistes. Ces études ont contribué à la plus importante détection des raisons de la perturbation du processus de production.

Ces dernières ont également participé à créer un environnement de travail sûr face aux aléas de différentes industries: la prévention n'étant pas traitée, la prévention des risques professionnels est une nécessité individuelle, sociale et économique pour réduire l'incidence des accidents du travail. Renforcer la position du travailleur dans l'établissement industriel en réduisant le nombre de lésions et de maladies professionnelles liées à l'exercice des professions, non libérales est l'un des objectifs de l'employeur. De cette manière, les institutions ont prêté attention à la santé et à la sécurité du travailleur. Leurs résultats entravent en particulier la production et les bénéfices, ainsi que la croissance et le développement de l'économie nationale.

Pour remédier à ces problèmes (accidents du travail), de nombreuses institutions ont réalisés des efforts considérables pour les réduire. Des mesures ont été prises pour diminuer les risques liés à l'environnement du travail.

Les institutions soutiennent et développent la sécurité préventive sur le lieu de travail. Pour éviter au maximum les situations de risque, des règles et contrôles ont été normalisés dans l'univers industriel. Ainsi, des règlements ont été instaurés pour diminuer certaines situations de danger

Introduction générale

des formations ont été organisées pour la sensibilisation préventive collective dans l'environnement de travail.

Nous nous sommes donc efforcés d'instaurer une culture de la politique de sécurité, qui consiste en un ensemble de procédures de sécurité.

CHAPITRE I

Chaque recherche doit adopter une méthodologie qui est définie dans l'univers de la recherche. Dans ce premier chapitre, nous parlerons tout d'abord, des raisons qui nous ont conduits à choisir ce thème, puis nous passerons à la présentation de la problématique, ainsi que ses hypothèses. Ensuite, nous définirons les concepts clés utilisés tout au long de notre travail. Enfin, nous terminerons ce chapitre avec les études antérieures.

1-Problématique :

Le mot risque est apparu dès le XIV^{ème} siècle dans les assurances maritimes qui se développent alors en Italie. La notion risque a ensuite bouleversé le traitement juridique des accidents du travail au XIX^{ème} siècle, avant d'essaimer plus récemment dans tous les domaines. Le risque est devenu social , économique , technologique , écologique , politique...Il a son vocabulaire : majeur ou diffus , choisi ou subi le risque est couru , pris , calculé , maîtrisé ou "managé" . Il a aussi ses professionnels et ses revues, dans toutes les disciplines, et en particulier dans les sciences humaines.

Au cours du 20^{ème} siècle, sociétés occidentales ont connu un développement sans précédent. Les découvertes technoscientifiques et les bouleversements sociaux, économiques et culturels, qui se sont notamment accélérés dans la seconde moitié du siècle, ont profondément changé nos modes de vie. Le monde de l'entreprise a largement contribué à ce phénomène tout en étant contraint de s'adapter à des exigences et à des besoins de consommation et de production sans cesse renouvelés. Si les conséquences positives sont incontestables dans l'amélioration des conditions de vie (santé, hygiène, alimentation, communication, confort...), les mutations socio-économiques produisent également des effets négatifs indésirables. Le développement des sciences et techniques ainsi que la mondialisation des échanges (économiques, culturels, sociaux...) contribuent à accroître la complexité de notre environnement en multipliant les interactions de toutes sortes. Par suite, parallèlement aux progrès ainsi engendrés, les modes de fonctionnement et d'organisation de nos sociétés modernes génèrent leurs propres risques.¹

Ces "conséquences de la modernité" se réfèrent tout autant aux structures macro-sociales qu'aux

¹ PERETTI-watel, sociologie du risque, édition Armand colin; paris, novembre 2000; p07.

structures microsociales. Autrement dit, c'est la société dans son ensemble ainsi que les entreprises qui sont alors pleinement concernées par les conséquences positives et négatives engendrées par leur propre fonctionnement.²

Depuis toujours, la gestion des risques est une préoccupation inhérente à toute activité humaine. Elle est néanmoins très diversement mise en œuvre, selon le contexte. La première moitié du 20ème siècle a surtout été marquée par la résignation face aux risques professionnels, compte tenu du contexte politique et économique (deux guerres et une crise économique). Elle a néanmoins permis l'expérimentation de certaines pratiques de prévention. La période qui suit la deuxième guerre mondiale connaît une accélération du processus, grâce à la mise en place d'acteurs institutionnels. L'un des objectifs opérationnels est en effet de pouvoir mobiliser au mieux la « force de travail » des salariés dans les meilleures conditions « d'hygiène et de sécurité ».

Ainsi, plusieurs évolutions structurelles sont apparues : une articulation forte entre la prévention et la réparation avec la création de la sécurité sociale qui crée une place aux partenaires sociaux ; la mise en place de la médecine du travail qui introduit une approche experte de la santé ; et des comités d'hygiène et de sécurité qui donnent la parole aux salariés. Des évolutions conceptuelles sont arrivées plus tard, tel que le principe de sécurité intégrée (expérimenté dans les années 60 et légiféré en 1976) et l'émergence de la problématique des conditions de travail dont le point de repère emblématique est constitué par les mouvements sociaux de 1968 (en 1973 : création de l'ANACT et, dans les grandes entreprises, des Commissions d'Amélioration des Conditions de Travail). Enfin, les années 90 connaissent l'émergence, d'une part, du droit social européen développé pour donner à la construction européenne, essentiellement économique, un volet social et, d'autre part, des questions de santé liées au travail.³

Cette description historique structure et conforte nos deux premières « données » : - le risque comme construction contextualité - et l'approche des risques professionnels comme démarche de gestion.

Dans le contexte de l'immédiat après-guerre, cette structuration a permis la mise en place des institutions qui existent encore aujourd'hui. La volonté d'une articulation forte entre la prévention

² ULRICH BECK, la société du risque, édition aubier, paris ,2001

³ Blandin M.-C, L'évaluation des risques dans les autres pays de l'union Européenne, Eurogip, Paris, 2000, p112.

et la réparation et la perte de crédit de l'état pendant la guerre ont conduit à la création de la Sécurité Sociale gérée par les partenaires sociaux. La nécessité de disposer d'une force de travail capable de reconstruire le pays amène la création de la médecine du travail. Enfin, les comités d'hygiène et de sécurité sont confortés pour permettre la participation des salariés. Ces évolutions ne concernent pas l'inspection du travail, créée à la fin du siècle précédent, mais ne manqueront pas d'avoir un impact sur elle.⁴

Selon Viet et Ruffat, l'entreprise a vu l'adoption d'un « système de réparation fondé sur la responsabilité objective de l'entreprise en raison des risques créés par elle, il représente, dans ces conditions, une révolution juridique en même temps qu'un progrès social décisif. Cette théorie du risque professionnel brisait, en effet, le monopole de la faute comme fondement de la responsabilité civile en cas d'accident ; elle permettait surtout à l'ouvrier accidenté (ou à ses ayants droit, en cas de décès) d'obtenir, dans tous les cas, une indemnisation. [...] Cette loi était, néanmoins issue d'un compromis dans la mesure où le renversement de la charge de la preuve comme fondement de la responsabilité civile en cas d'accidents entraînait comme contrepartie une réparation forfaitaire (et non plus intégrale, sauf cas de faute intentionnelle ou inexcusable de l'employeur) du préjudice subi par la victime. »⁵

La notion de risque n'est pas nouvelle mais on peut raisonnablement admettre, ou tout du moins supposer, que les différents bouleversements qui traversent nos sociétés participent à modifier profondément la nature des risques auxquels nous sommes exposés. En tout état de cause, face à cette dynamique de changement, si les risques évoluent, la prévention se doit alors nécessairement d'évoluer elle aussi, afin d'apporter des réponses adaptées.

L'expression "Risques Professionnels" revêt un caractère très général. Elle désigne l'ensemble des atteintes potentielles qu'un individu encourt, ou fait encourir à autrui dans le cadre de son activité professionnelle à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise. Cette considération offre l'avantage d'identifier clairement la signification du phénomène. Cependant, la simplicité apparente ne doit pas masquer la complexité et les enjeux sous-jacents. Continuons notre

⁴ Ibid, page113

⁵ VIET V., RUFFA M, Le choix de la prévention, Editions Economica , Paris, 1999,p 22.

exploration par la présentation des deux dimensions qui constituent les risques professionnels, à savoir les accidents du travail et les maladies professionnelles.

parmi les atteintes à la santé d'origine professionnelle, les accidents du travail sont un indicateur clé pour l'action préventive en milieu de travail, tout d'abord en raison de leur visibilité immédiate mais aussi parce qu'ils posent de façon concrète le problème de l'évaluation des moyens mis en œuvre pour assurer la protection de la santé et de la vie au travail : l'effectivité du droit, l'adéquation des législations et réglementations aux situations actuelles de travail, les carences en matière de sécurité. Par définition moins immédiatement visibles (puisque pouvant se déclarer plusieurs décennies après une exposition), les maladies professionnelles sont également un indicateur essentiel pour l'action préventive en milieu de travail.

Le couple risque/prévention occupe actuellement une place prépondérante dans les préoccupations sociales et politiques ; nous cherchons à nous prémunir des préjudices de certains risques à l'aide de contrats d'assurance et les représentants politiques aspirent à garantir la sécurité de l'ensemble des concitoyens. Ainsi, chacun d'entre nous est quotidiennement exposé à une grande variété de risques mais, d'un point de vue social, tous ne sont pas perçus sur un même niveau de dangerosité. En faisant porter l'attention sur le spectaculaire et le dramatique, les médias contribuent largement à créer une représentation hiérarchisée des risques.⁶

Les risques professionnels liés au développement de maladies professionnelles en Algérie indiquent que le risque de blessure et d'exposition aux maladies professionnelles est toujours "présent" dans notre pays et dans certains secteurs et spécialités professionnelles tels que les services et le secteur industriel. Le risque d'infection persiste malgré les mesures réglementaires et techniques développées et adoptées par les autorités Afin de mieux protéger le travailleur dans son environnement de travail.

Un document publié par l'Institut national pour la prévention des risques professionnels indique que, même si une série de mesures ont été prises pour renforcer la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, principalement des mesures préventives reposant sur un

⁶ Goguelin PIERRE., Prévention des risques professionnels, édition Que Sais-Je ?, Paris, 1996, p8.

éventail d'instruments législatifs, réglementaires et techniques, notamment dans l'intérêt de l'hygiène, de la sécurité et du corps médical, Tant que le risque de blessure menace les travailleurs de l'industrie et des services en tant que maladies les plus contagieuses et les plus vulnérables.

Les statistiques montrent qu'environ 900 travailleurs décèdent chaque année des suites d'un accident du travail et que sur 50 000 d'entre eux, 8 000 ont un handicap physique résultant d'accidents du travail qui les rendent permanents, bien que la législation algérienne prévoie clairement la mise en place d'autres structures de travail et cadres de recrutement.

Le journal algérien Al-Shorouq (1er mai 2014) a rapporté que les accidents de travail tuent plus de 10 000 Algériens sur 50 000 accidents enregistrés chaque année, tandis que le nombre de maladies professionnelles chez les travailleurs est de 500 maladies professionnelles.⁷

Nous trouvons plusieurs études sur la sécurité au travail, en Algérie, dans les institutions. Le système de sécurité, de santé et d'environnement a été instauré pour renforcer la politique de prévention dans le complexe, qui est un système structuré qui permet la modernisation et l'harmonisation des méthodes de gestion de la sécurité. Cela est positif pour tous les travailleurs du complexe et y crée une culture de sécurité particulière.

Pour explorer ce thème qui nous semble particulier, nous avons choisi d'effectuer notre stage chez BMT qui est une entreprise située au port de Béjaia.

Pour mener à bien notre étude, nous avons formulé notre problématique comme suit :

- Quelles sont les différents risques professionnels qui existent au sein de cette entreprise?
- Quelles sont donc les mesures qui peuvent prévenir les risques professionnels et la sécurité au sein de l'entreprise « BMT » ?

⁷ <http://www.djazairresse.com> 01/12/2018 à 14:45

2-Hypothèses :

Selon madeleine Grawitz "L'hypothèse est une proposition de réponses aux questions posée dans la problématique"⁸

Selon OMAR AKTOUF, « une hypothèse est en quelque sorte une base avancée, de ce que l'on cherche à prouver, c'est la formulation préforma de conclusions que l'on compte tirer et que l'on va s'efforcer de justifier, et de démontrer méthodiquement et systématiquement »⁹

Afin de répondre à nos questions de la recherche ; nous proposons les hypothèses suivantes:

Hypothèse 1:

- L'entreprise de BMT combine des risques professionnels pénibles, mettant en danger leurs employés et d'autres admissibles.

Hypothèse 2 :

- La formation spécialisée des travailleurs et les mesure de sécurité de la part de L'entreprise peut prévenir contre les risques professionnels.

3-Définitions des concepts clés :

Afin de mieux comprendre notre thème et de faciliter notre recherche, il nous semble important de définir les concepts inhérents à notre étude :

Danger: situation dangereuse : Un danger est une propriété ou une capacité d'un objet, d'une personne, d'un processus... pouvant entraîner des conséquences néfastes, aussi appelés dommages. Un danger est donc une source possible d'accident. (Une menace réelle à laquelle on est physiquement exposé)¹⁰.

⁸ GRAWITZ Madeleine, Lexique des sciences sociales, 7eme édition, DALLOZ, Paris, 2000, page 115.

⁹ Omar AKTOUF, Méthodes des sciences sociales et approche qualitative des organisations, une introduction à la démarche classique et une critique, Les presses de l'université, du Québec, 2006, p. 58.

¹⁰ Jean-Marie PIRRITI, Dictionnaire des ressources humaines, édition verbert, Paris, 1998, p62.

C'est une situation qui ne se traduit pas toujours par un dommage ou un accident. Propriété intrinsèque d'une situation, d'un produit ou d'un équipement susceptible de causer un dommage.

Risque: Le risque est la probabilité que de mauvaises conséquences, des dommages, se matérialisent. Un danger devient un risque lorsqu'il y a exposition et donc, possibilité de conséquences nocives.

« Le risque est une notion permettant de qualifier une situation et d'agir en conséquence. Il est défini comme le produit de la probabilité et des conséquences d'un événement ». ¹¹

Définition sociologique : Le risque est un mot piège où sont confondus à la fois danger et accident. Il est le produit de la probabilité d'occurrence d'un dysfonctionnement et de sa gravité potentielle. Ce qui s'exprime par la formule : Risque= Probabilité +Gravit

Risques professionnels : Les risques professionnels constituent « un enjeu de santé publique. Ils regroupent les accidents, qui sont distingués selon qu'ils concernent le travail lui-même ou le trajet pour s'y rendre, et les maladies professionnelles. Ils sont spécifiés en fonction de leur gravité et des séquelles éventuelles qu'ils entraînent (décès ou reconnaissance d'une incapacité permanente). La dangerosité du travail et l'exposition à des risques professionnels ne concernent pas au même titre tous les salariés. Des inégalités importantes subsistent à cet égard selon les secteurs d'activité, le niveau de formation des personnes concernées et leur âge » ¹²

Donc nous pouvons dire que le risque professionnel est un phénomène, un événement caractérisant la survenue du dommage potentiel lié à la situation de danger, qui apparaît en milieu de travail, et qui présente une menace pour l'homme.

Dommage : conséquence de la rencontre d'une personne et du risque dans une situation de danger. ¹³

Accident du travail: se caractérise par une "lésion corporelle" apparue soudainement. C'est ce caractère soudain qui le différencie de la maladie professionnelle. L'accident de travail doit également avoir lieu au cours de l'activité professionnelle ou, tout au moins, être en lien avec elle

¹¹ Therrien, M.-C. avec la collaboration de J.-M. Normandin (2012). « Gestion du risque », dans L. Côté et J.-F. Savard (dir.), *Le Dictionnaire encyclopédique de l'administration publique*, [en ligne], www.dictionnaire.enap.ca.

¹² Institut national de l'environnement et des risques (ineris), *Les risques professionnels*, France, 1999, p.100.

¹³ Dictionnaire de la langue française, *le ROBERT MICRO*, rédaction dirigée par ALAIN REY, nouvelle édition, 1998, P65.

(par exemple lors d'un déplacement professionnel).¹⁴

L'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail, c'est exigence d'un lien entre le travail et l'accident

Maladie professionnelle : D'après Jean Capul et Olivier Garnier, une maladie est professionnelle « si elle est la conséquence directe de l'exposition d'un travailleur à un risque physique, chimique, biologique, ou résulte des conditions dans lesquelles il exerce son activité professionnelle »¹⁵

Sécurité: fait souvent référence à des notions telles que le risque; le danger; la prévention; la protection mais aussi la responsabilité et l'assurance. La sécurité au travail est de l'ordre de la protection et la prévention des accidents et des maladies dans le monde professionnel.

Santé au travail : la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité

Prévention:« C'est une démarche consistant à empêcher la réalisation du dommage redouté.», Peut aussi défini comme « mesure de protection destinée à empêcher ce que l'on veut éviter ». ¹⁶

La prévention concourt à diminuer la probabilité ou la gravité d'un événement « non voulu » ou d'un dysfonctionnement comme une blessure ou bien même la production d'un nuage toxique. La maintenance peut y concourir ; en tant que prévention à l'égard des machines.

4-Les raisons et les objectifs du choix du thème :

La sociologie est une science qui englobe plusieurs sujets de la société dans laquelle nous vivons aujourd'hui. Nous avons choisi les risques professionnels et la sécurité au sein de l'entreprise parce que c'est un sujet d'actualité qui mérite d'être étudié et mis en avant.

¹⁴ MUNOZ Jorge, L'accident de travail, éd, le pur, France, 2002, p 13

¹⁵Ministre du travail et la sécurité social, statistiques nationales des accidents du travail et des maladies professionnelles ,2002. P 08.

¹⁶ Jean-Pierre MOUTON et Jack CHABOUD, la sécurité en entreprise, édition Dunod, Paris2003, P72

A .les raison du choix du thème :

- Vérifier si l'entreprise algérienne se préoccupe du risque au travail qui met en danger ses salariés.
- Acquérir de nouvelles connaissances sur les risques professionnels
- L'actualité du sujet.
- Le sujet est intéressant, suscite une curiosité
- Décrire le côté positif et négatif de la vie professionnelle des travailleurs.

B. les objectifs du choix du thème :

- L'objectif de notre recherche est de : décrire la nature des risques professionnels dans l'entreprise.
- Connaitre les interventions de l'entreprise en cas d'accident et la prise en charge de ces derniers.
- Détecter le rôle de la formation en hygiène et sécurité pour éviter les accidents.
- Faire une analyse sociologique sur l'identification et l'évaluation des risques professionnels

5-La pré-enquête :

La pré-enquête est une phase de terrain assez précoce dont les buts essentiels sont d'aider à constituer une problématique plus précise et surtout à construire des hypothèses qui soient valides, fiables, renseignées, argumentées et justifiées. De même, la prèe enquête permet de fixer, en meilleure connaissance de cause, les objectifs précis, aussi bien finaux que partiels, que le chercheur aura à réaliser pour vérifier l'hypothèse.¹⁷

¹⁷ Ibid, P102.

GRAWITZ : « la pré-enquête est une enquête portant sur un petit nombre d'enquêtés ou de document pour tester les hypothèses et le questionnaire, avant d'entreprendre l'enquête elle-même ». ¹⁸

La pré-enquête a été notre premier contact avec le terrain, au cours de cette pré-enquête on a réalisé un entretien exploratoires avec le responsable de la sécurité pour obtenir le maximum d'in cette pré-enquête nous a permis de :

- pour bien valoriser notre guide d'entretien
- déterminer le choix de la méthode et de la technique
- élaborez la problématique
- construire nos hypothèses, et obtenir des information sur le terrain.

6-Méthode et technique de recherche :

À l'instar des sciences de la nature, les sciences humaines ont mis au point des moyens pour découvrir la réalité. Une fois que le problème de recherche est fixé, il importe de s'organiser pour recueillir les données nécessaires à la signification des hypothèses. ¹⁹

La méthode de recherche :

La méthode est souvent connue comme étant la manière que le chercheur utilise pour arriver à la résolution de la problématique qui est considérée comme « L'art de bien organisé l'enchaînement de plusieurs idées, que soit pour arriver a une vérité qu'ont ignoré ou pour la démontré, aux autres, car nous la connaissons ». ²⁰

La méthode est constituée d'un ensemble de règles qui, dans le cadre d'une science donnée, sont relativement indépendantes des contenus et des faits particuliers étudiés en tant que tels. Elle se

¹⁸ GRAWITZ Madeline, Op.cit., page 323.

¹⁹ ANGERES Maurice : Initiation pratique a la méthodologie des sciences humaines. Edition Casbah Université, Alger, 1997, p130.

²⁰ Le petit Larousse : 2001, p846.

traduit, sur le terrain, par des procédures concrètes dans la préparation, l'organisation et la conduite d'une recherche.²¹

Elle est aussi constituée de l'ensemble des opérations intellectuelles par lesquelles une discipline cherche à atteindre les variétés qu'elle poursuit les démontré, les vérifiés cette conception de la méthode dans le sens générale de procédure logique inhérente a toute démarche scientifique.²²

La nature de notre thème nécessite d'utiliser la méthode qualitative, cette méthode nous mené a bien comprendre les risques professionnels, ainsi la sécurité et la prévention au sein de l'entreprise, cette méthode nous a mené a la bonne compréhension de notre thème de recherche et d'acquérir beaucoup d'information nécessaires pour notre problématique de recherche, il s'agit aussi d'établir le sens de propos recueillis ou de comportements observés. Ainsi que la nature de notre échantillon qui se compose de 12 employeurs.

Selon Maurice Angers : la méthode qualitative « est un ensemble de procédures pour qualifier des phénomènes visant d'abord à comprendre le phénomène, à l'étude il s'agit d'établir le sens de propos recueillis ou de comportements observés. On se base davantage sur l'étude de cas ou petit nombre d'individus ». ²³

La technique utilisée :

La méthode qualitative s'est révélée à nous comme la plus appropriée à notre thème; la technique qu'on a utilisée est l'entretien qui consiste à organiser une conversation entre enquêter et l'enquêteur.

Les techniques de recherche sont les moyens qui permettent d'aller recueillir des données dans la réalité et répondre à la question : par quel moyen ? Et se situe au niveau des faits ou des étapes pratiques. Les techniques sont des outils, misent a la disposition de la recherche et organisé par la Les techniques sont, en ce sens, des moyens dont on se sert pour couvrir des étapes d'opérations limitées (alors que la méthode est plus de l'ordre de la conception globale coordonnant plusieurs techniques). Ce sont des outils momentanés, conjoncturels et limités dans le processus de recherche : sondage, interview, sociogramme, jeu de rôle, tests... ²⁴

²¹ AKTOUF Omar, op.cit, p27.

²² GRAWITZ Madeleine, op-cite, op-cit, p351.

²³ ANGERS Maurice, Op.cit, p60.

²⁴ AKTOUF Omar, op.cit, p27.

On a choisi l'entretien semi directif comme technique pour notre enquête de terrain, ses entretiens que nous avons effectué nous ont permis de bien soulever les principaux thèmes de notre recherche, et l'acquisition d'information orales et des réponses a nous hypothèses.

L'observation:

Nous avons opté pour le type d'observation désengagée qui est « une situation dans laquelle l'observation ne se mêle pas à la vie des personnes observées ». ²⁵ Autrement, selon Maurice Angers « L'observation en situation réelle est une technique de recherche qui sert à observer un groupe, dans le but de comprendre certaines attitude et certaines comportements » ²⁶

L'entretien :

Selon M. Angers « l'entretien de recherche est une technique directe utilisée pour interroger des individus isolément, mais aussi, dans certains cas, des groupes, de façon semi- directive, qui permet de faire un prélèvement qualitatif en vue d'une connaissance en profondeur des personnes rencontrées. » ²⁷

L'entretien revêt des processus fondamentaux de communication et d'interaction humaine. Il engage deux personnes de vis-à-vis et à ce titre ne peut être considéré comme un simple questionnaire ou on est dans une relation anonyme.

Nous avons opté pour l'entretien semi-directif en vue de collecter le maximum d'information et afin de donner une certaine liberté à l'interviewé. L'entretien semi directif se base sur un guide d'entretien constitué de différentes questions.

7-La population d'étude :

Pour la fiabilité de notre recherche, on a sélectionné une population de 12 travailleurs dans l'entreprise BMT. Nous avons opté pour une technique d'échantillonnages aléatoire simple.

²⁵ Maurice Angers, op.cit, page 130.

²⁶ Ibid, page131.

²⁷ Ibidpage323.

Chapitre1: cadre méthodologique

Cette technique nous a permis de comprendre les risques professionnels et la sécurité au sein de l'entreprise.

Il est important de définir et d'exposer la méthode utilisée dans une recherche afin d'orienter et de faciliter aux lecteurs la compréhension de chaque étape du travail.

CHAPITRE II

SECTION 01: LES RISQUES PROFESSIONNELS ET LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Ce chapitre contiendra des informations concernant les risques professionnels et les accidents du travail sont l'un des sujets les plus importants dans le domaine des sciences. Cette variable a été étudiée par de nombreux scientifiques et dans diverses disciplines. Elle a pris sa place dans l'économie ainsi que dans la psychologie et la sociologie Et d'autres sciences. Pour déterminer les causes réelles des accidents et de connaître les facteurs les plus importants qui conduisent le travailleur à tomber dans les risques professionnels. Afin de fournir les moyens et savoir comment réduire l'incidence des accidents est de préserver l'élément humain. C'est ce que nous allons trouver en détail dans ce chapitre.

1-définition de risque professionnel :

Le risque professionnel est une éventualité permanente de toutes les situations de travail, plus ou moins probable et dommageable selon la nature du travail et les conditions dans lesquelles l'activité professionnelle est exercée. Les conséquences éventuelles du risque professionnel peuvent revêtir deux formes : l'accident du travail (AT) ou la maladie professionnelle (MP).²⁸

2-Les types des risques professionnels :

A-Risque chimique :

Ce sont tous les risques associés aux dangers présentés par la manipulation, l'usage, la rencontre, l'absorption, la présence, etc. de produits chimiques. Les produits chimiques peuvent provoquer des brûlures, des nécroses, des intoxications, des cancers, des mutations, des troubles de la fertilité, etc. Ils peuvent aussi exploser où être à l'origine d'incendies.

Les intoxications par des produits chimiques sont étudiées en toxicologie et en écotoxicologie

Complexification de l'exposition:

- Multiplicité des molécules mises sur le marché
- La variabilité de mise en œuvre des substances chimiques

²⁸ORL,<http://www.officiel-prevention.com/formation/formation-continue-a-la-securite>

- Activité polyvalente de l'opérateur
- Substances cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction²⁹

B -Risques liés à l'organisation du travail :

On note l'émergence de nouvelles nuisances dans le travail

- Pathologie psychique; stress, violence au travail
- Nuisances ergonomiques (télé travail,...) a l'origine des troubles muscle squelettiques Ces risques qui se développent a vive allure posent un problème de maîtrise et de gestion vu l'origine multifactorielle de ces pathologies et le manque d'instruments d'évaluation

C-risque sécuritaire :

Les accidents de travail sont encore trop nombreux dans plusieurs secteurs malgré l'évolution des dispositifs de sécurité:

- Risque routier
- Risques mécanique
- Risque électrique
- Risques incendies explosion
- Arbre des causes des accidents³⁰

D-Risque biologique :

Bien que le risque biologique soit dominé par le risque infectieux, d'autres risques peuvent être rencontrés conduisant à:

- Pathologies immun allergiques

²⁹ Institut national de recherche et de sécurité, évaluation des risques professionnels, 2^{eme} édition, INRS, paris, 2002, page 04

³⁰ Ibid, fiche05.

□ Pathologies toxémiques

□ Des cancers

Ce sont des risques d'infection; d'allergie ou d'intoxication liés à la présence de micro-organismes sur les lieux de travail. La transmission peut se faire par voie respiratoire; par contact; par ingestion ou par pénétration suite à une lésion. Ce sont des risques qui peuvent avoir des conséquences graves dans certaines professions.³¹

E -risques de trébuchement; heurt ou autre perturbation du mouvement :

Ce sont les risques que le déroulement d'une tâche soit perturbée parce que la personne glisse sur ; heurte; trébuché contre; se tord ou se coince le pied ; le genou;.....ou pose le pied sur une pointe; un clou....ou encore parce que l'élément contre lequel elle exerce des forces s'affaisse glisse du fait de ces forces.

Ces risques représentent le tiers des accidents du travail avec arrêt et touchent tous les secteurs d'activité et tous les métiers.

F -risques de chute de hauteur :

Ce sont les risques d'accident liés à la perte d'équilibre d'une personne au droit d'une dénivellation et à sa chute dans le vide; au cours de cette perte d'équilibre (heurte; rebond contre des éléments saillants situés sur sa trajectoire) ou à l'issue de celle-ci ; à sa réception sur un surface à un niveau inférieur ou sur le sol.

Des situations présentant ce risque peuvent se trouver dans le milieu naturel ou dans une construction; elles peuvent aussi résulter de l'utilisation d'un équipement d'accès et/ou de travail en hauteur.

Les accidents par chute de hauteur peuvent avoir des conséquences particulièrement graves. Sont évoqués principalement dans cette fiche les spécificités du travail en hauteur. L'évaluation du risque de chute de hauteur passe également par la prise en compte de l'ensemble des facteurs

³¹ Ibid, fiche06.

susceptibles de contribuer à une perturbation du mouvement.³²

G-risques routiers en mission :

Du fait de leur activité professionnelle, de nombreux salariés passent une partie importante de la journée au volant d'un véhicule, dans le cadre d'une mission qu'ils effectuent pour leur entreprise. Celle-ci peut nécessiter l'utilisation d'une voiture légère, d'un véhicule utilitaire ou encore d'un deux-roues motorisé, ou d'un poids lourd.

Ces salariés sont exposés à un risque important d'accident sur la route. Au-delà des risques de dommages corporels, (vibrations, bruit), posturaux, chimiques et psychosociaux qui doivent être pris en compte.

H-risque liés à la charge physique de travail :

Ce sont des risques qui peuvent engendrer fatigue, douleurs, gêne fonctionnelle et aussi des lésions aiguës ou chroniques touchant le plus souvent l'appareil locomoteur. D'autres appareils peuvent être concernés (cardiovasculaire, respiratoire...). Ces atteintes sont consécutives à des efforts physiques intenses, prolongés, répétés, des postures inconfortables ou contraignantes.

La charge physique de travail peut aussi entraîner des heurts, chocs ou écrasements avec les charges ou outils manipulés.

I-risques liés aux produits aux émissions et aux déchets :

Ce sont des risques d'intoxication, d'allergie, de brûlures... par inhalation, ingestion ou contacts cutanés de produit mis en œuvre ou émis sous forme de gaz, de particules solides ou liquides. Dans certaines conditions, c'est un risque de maladies professionnelles.

J-risques liés à l'électricité :

Ce sont des risques d'accident (brûlures; électrisation; électrocution) consécutifs à un contact avec un conducteur électrique, ou une partie métallique sous tension (le retour se faisant par la terre ou par un élément relié à la terre ou en contact avec le sol) ; ou avec deux conducteurs avec

³² Ibid, fiche07.

des potentiels différents. Ces risques sont présents dans toutes les entreprises.³³

K_ Les risques physiques :

Ce sont les risques associés aux autres dangers qui concernent des phénomènes physiques autres que mécaniques. Ce sont essentiellement les risques liés aux vibrations, au bruit, à l'électricité, aux rayonnements ionisants et aux rayonnements non ionisants, aux atmosphères soumises à des pressions différentes de la pression atmosphérique et aux atmosphères dont les contraintes thermiques, chaudes ou froides, sont importantes.

Les nuisances sonores, les vibrations et les rayonnements sont des risques qui restent toujours d'actualité

- Étude de la conception des locaux
- Analyse du processus du travail
- Mesures d'ambiances : bruit, vibrations, ambiances thermique, ambiances lumineuses, rayonnements non ionisants

1-vibration:

Les vibrations portent des atteintes plus ou moins graves et durables aux articulations. La main et le bras sont les premiers touchés par le phénomène. Les atteintes à la main et au bras se traduisent par des atteintes ostéoarticulaires au poignet et au coude (douleurs lésionnelles), des troubles angioneurotiques (crampes, troubles de la sensibilité), des troubles de la circulation (gonflements, œdèmes du poignet, syndrome de Raynaud) et divers autres troubles (tremblements, atrophie musculaire, etc.). Mais le corps peut être affecté dans sa totalité (lombalgies, hernies discales, troubles digestifs, douleurs abdominales, ulcérations stomacales, constipation, etc.).

³³ Ibid, fiche08.

2- bruit :

Le bruit est d'abord un facteur de gêne. Mais les bruits, pour certaines fréquences et intensités, entraînent l'apparition brutale ou progressive d'une surdité irréversible par destruction des organes de Corti dans la cochlée.

Le bruit est une source d'inconfort, il entrave la communication oral, gêne l'exécution des tâches détectés, dans le cas d'exposition sur une longue période il peut provoquer une surdité irréversible.

3-Température :

Le travail en ambiance chaude et le travail en ambiance froide ont des conséquences sur la santé des travailleurs.

Les inadaptations à la chaleur apparaissent dès lors que les régulations mises en jeu sont dépassées et se traduisent par différentes pathologies comme le coup de chaleur, l'hyper pyrexie, la syncope de chaleur, des troubles du comportement avec de l'agitation jusqu'au délire, liés à la déshydratation et à des déficits sodiques. Les déficits sodiques sont aussi responsables de troubles cardiaques, de crampes, de convulsions, d'hypotension, etc. D'autres effets peuvent aussi être notés : œdèmes de chaleur, anidrose ou adiaphorèse, miliaire (éruption cutanée au niveau des glandes sudoripares), etc. Enfin le travail à la chaleur augmente considérablement les risques d'infection microbienne (ventilation, courants d'air, aspersion, transpiration, etc.).³⁴

L-Risque lié au manque de formation :

C'est un facteur de risque d'accident ou de maladie professionnelle, consécutif à la méconnaissance des bonnes pratiques de travail, des consignes de sécurité ou des règles de

Prévention

M-Risque d'incendie, d'exposition :

C'est le risque de brûlure ou de blessure de personne consécutive à un incendie ou à une

³⁴ Ibid, fiche09, 10.

explosion, ils peuvent entrainer des dégâts matériels et même humaine très importantes

N-risques psychosociaux :

Les risques psychosociaux concernent les situations de travail à risque de stress, de violences internes (dont le harcèlement moral et sexuel) et externes (agressions, conflits, tensions avec le public ou la clientèle).

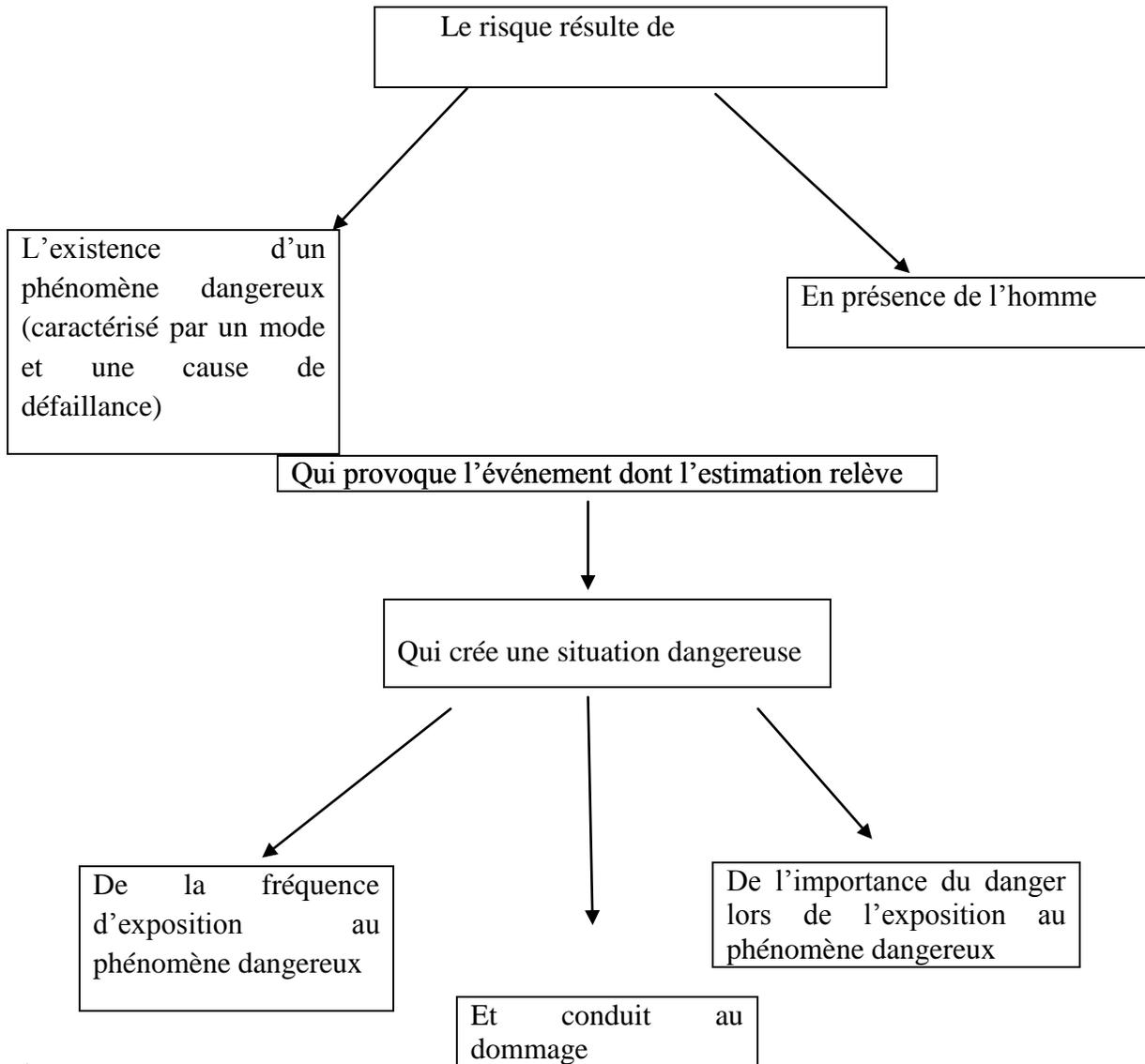
Ce sont des risques qui peuvent être induits par l'activité elle-même ou être générés par l'organisation du travail. Les risques psychosociaux peuvent affecter la santé physique (maladies

Cardio-vasculaires, troubles muscle squelettiques, maladies infectieuses ...) ou mental (troubles anxieux, dépression, suicides, tentatives de suicide ...) ³⁵

³⁵ Ibid, fiche11

3-Le risque et les principales causes de dommages :

3-1 Qu'est-ce que le risque



³⁶Figure01

³⁶Nichan Margossiane, risques professionnels, 2ème édition, Dunod, paris, 2003,2006 p127.

3-2 Quelles sont les principales causes du dommage ?

- Le comportement de l'homme.
- Une défaillance ou une déviation affectant les procédures de travail.
- Les interférences avec des personnes autres que celles qui

S'exposent au phénomène dangereux

- La défaillance de la machine ou de ses composants et notamment des dispositifs conditionnant la sécurité.³⁷

4-Pyramide des risques de Bird :

Cette pyramide a été élaborée par Frank E. Bird Jr à la suite d'une étude menée par la compagnie d'assurance Insurance Company of North America en 1969.

L'étude a porté sur 1 753 498 accidents déclarés par 297 entreprises. Celles-ci, qui représentaient 21 groupes industriels différents, employaient 1 750 000 personnes qui ont travaillé trois millions d'heures durant la période étudiée.

Le principe de la pyramide de Bird exprime le fait que la probabilité qu'un accident grave survienne augmente avec le nombre de presque accidents et d'incidents. Par conséquent, si une entreprise réussit à réduire le nombre d'incidents au bas de la pyramide, le nombre d'accidents sera forcément réduit d'autant.³⁸

³⁷ Ibid, page128.

³⁸ William Dab, manager santé et sécurité au travail, édition DUNOD, paris 2013, page 54 ,55.

Pyramide de Bird

- Le principe de la pyramide de Bird exprime le fait que la probabilité qu'un accident grave survienne augmente avec le nombre de presque accidents et d'incidents.
- De ce fait plus l'entreprise agit sur la base, moins elle se met en situation de connaître des accidents graves. Autrement dit, l'analyse des presque-accidents et des incidents permet de mettre en évidence des séquences accidentelles non anticipées et potentiellement dangereuses. Et donc de concevoir des mesures de prévention appropriées



Une entreprise qui ne travaille pas sur la base de la pyramide aura forcément des accidents

figure02

5. Les accidents du travail :

Est considéré comme " accident du travail quel que soit la cause, l'accident survenu par le fait ou a l'occasion du travail a toute personne salariée ou travaillant a quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise"

L'accident du travail est un fait matériel fortuit provoquant une lésion corporelle généralement soudain, survenu à un endroit précis et a un moment connu.

Certains accidents semblent sortir du cadre d'action du chef d'établissement: piqure d'insecte, malaise au travail pour des causes de santé personnelles, chute dans un couloir sans obstacle, etc. ces accidents servent d'alibi et sont invoqués sans cesse pour justifier une impuissance et l'abandon par avance de toute action.³⁹

5.1-Les théories des causes des accidents :

1-La théorie des dominos

Selon W.H. Heinrich (1931), qui a élaboré la théorie dite des dominos, 88% des accidents sont provoqués par des gestes humains dangereux, 10% par des actes dangereux, et 2% par le hasard. Heinrich a proposé une «séquence accidentelle à cinq facteurs», dans laquelle chaque facteur déclenche le suivant, de la même manière que, dans une rangée de dominos, le déséquilibre d'un

³⁹ ORL, http://www.ecosociosystemes.fr/risques_professionnels.html#acc , consulté le 02/01/2019 à 11h

domino entraîne la chute de tous les autres. Cette séquence est la suivante:

1-antécédents et environnement social;

2-faute du travailleur;

3-geste dangereux associé à un risque mécanique ou physique; Accident;

4-dommages matériels ou corporels.

Selon Heinrich, de même qu'il suffit d'enlever un seul domino de la rangée pour interrompre la succession de chutes, de même la suppression de l'un des cinq facteurs empêcherait l'accident et ses conséquences, le domino clé à enlever étant le troisième. Bien qu'Heinrich n'ait présenté aucune statistique à l'appui de sa théorie, celle-ci n'en constitue pas moins un point de départ utile pour la discussion et les recherches futures

2-La théorie des causes multiples

La théorie des causes multiples est un dérivé de la théorie des dominos, mais elle part du principe que de nombreux facteurs, causes et causes secondaires peuvent être à l'origine d'un accident qui résulte de certaines de leurs combinaisons. Elle distingue deux catégories de facteurs contributifs:

1-Les facteurs liés au comportement de l'opérateur: attitude inadéquate, manque de connaissances, insuffisance des qualifications ou état physique ou mental inadapté.

2-Les facteurs liés à l'environnement: les insuffisances de la protection contre des éléments dangereux existant sur le lieu de travail, et la dégradation de l'équipement par l'usage ou du fait de méthodes dangereuses. Le principal apport de cette théorie est qu'elle met l'accent sur le fait qu'un accident est rarement — sinon jamais — le résultat d'une seule cause ou d'un seul acte.

3-La théorie du pur hasard

Selon la théorie du pur hasard, la probabilité, dans un ensemble donné de travailleurs, d'être victime d'un accident, est la même pour tous, et il est impossible de discerner un schéma unique d'événements conduisant à un accident. Tous les accidents sont considérés comme ce qui, dans la théorie d'Heinrich, relève du pur hasard, et l'on part du principe qu'aucune intervention ne

saurait les empêcher.⁴⁰

4-La théorie de la probabilité faussée

L'idée sur laquelle repose cette théorie est que lorsqu'un travailleur a été victime d'un accident, la probabilité qu'il le soit de nouveau est augmentée ou diminuée par rapport à celle des autres travailleurs. Cette théorie n'aide guère, voire pas du tout, à trouver des mesures de prévention.

5-La théorie de la prédisposition aux accidents

On considère ici que, dans un ensemble donné de travailleurs, il existe un sous-ensemble dont les éléments sont plus enclins que les autres à être victimes d'accidents. Les chercheurs n'ont pas été en mesure d'apporter des preuves convaincantes, car la plupart des travaux n'ont pas été conduits de manière satisfaisante et les résultats sont le plus souvent contradictoires et peu concluants. Cette théorie n'est pas acceptée par tous. Même si les données d'expérience viennent l'appuyer, elle ne rend probablement compte que d'une très faible proportion d'accidents, sans signification statistique.

6-La théorie du transfert d'énergie

Pour les tenants de cette théorie, c'est un transfert d'énergie qui provoque des dommages corporels ou matériels, et tout transfert d'énergie implique une source, une voie de transfert et un récepteur. Cette théorie est utile pour la détermination des causes des lésions et l'évaluation des risques liés au transfert d'énergie ainsi que des méthodes de contrôle. On peut mettre au point des stratégies de prévention, de limitation ou d'amélioration.

On peut agir sur le transfert d'énergie à la source par les moyens suivants:

1-élimination de la source;

2-modification de la conception ou des spécifications des éléments du poste de travail;

3-maintenance préventive.

⁴⁰JEAN-LUE Bernaud et CLAUD Lemoine, Traité de psychologie de travail et des organisations, éd Dunod, Paris, 2003, p47.

On peut modifier la voie de transfert par les moyens suivants:

- 1-isolement de la voie de transfert;
- 2-installation de barrières;
- 3-installation d'absorbants;
- 4-mise en place d'isolants.

On peut aider le récepteur du transfert d'énergie en adoptant les mesures suivantes:

- 1-limitation de l'exposition;
- 2-utilisation d'un équipement de protection individuelle.

7-La théorie des «symptômes»

La théorie des «symptômes» n'est pas tant une théorie qu'un avertissement dont il faut tenir compte si l'on veut comprendre les causes des accidents. Le plus souvent, lorsqu'on analyse un accident, on tend à privilégier les causes les plus évidentes et à négliger les causes profondes. Or, les conditions ou les actes dangereux sont les causes proches — les symptômes — et non profondes de l'accident.⁴¹

5.2-les causes des accidents du travail :

Il existe deux catégories de causes communes:

- Conditions dangereuses dans l'environnement de travail.
- Actes graves et comportements dangereux.

A/ Les conditions graves: incluent certains aspects de l'environnement physique qui préparent l'accident et le rendent possible. Exemples de telles conditions: machines placées irrégulièrement, éclairage insuffisant et machines en mouvement laissées sans surveillance ou sous surveillance,

⁴¹ ORL,<http://www.ilocis.org/fr/documents/ilo056.htm> , consulté le 22/01/2019 à 13h

ainsi que le sol du lieu de travail humecté d'eau ou de graisse, facilitant l'atterrissage et la chute.⁴²

Les conditions incertaines sont les aspects physiques pouvant entraîner des accidents sur le lieu de travail, c'est-à-dire l'état physique dans lequel le travailleur est présent, tels qu'un éclairage faible ou intense, un manque de ventilation, Une diminution du niveau de vigilance du travailleur, la présence d'un sol mouillé d'huile ou d'eau, entraînant le glissement du travailleur ... etc. Ceci d'une part et l'adéquation appropriée de la machine, qui provoque fatigue et ennui, par conséquent, L'incident est une tragédie

B/Actes graves et comportements dangereux :

Ce sont des schémas de comportement qui entraînent des accidents ou des échecs dans l'exécution de travaux entraînant des accidents. Des exemples de telles actions sont les suivantes: déplacer ou frapper une machine de sorte qu'elle tombe sur le travailleur, la frappe ou tombe sur une autre machine et la détruit Des conditions dangereuses peuvent interagir avec des actions graves dans l'environnement de travail d'une manière ou d'une autre, de sorte que l'incident se produise. L'incident peut survenir en raison d'un certain nombre de conditions ou de comportements dangereux.

Les actes dangereux sont généralement liés à l'aspect personnel de l'être humain et se divisent en deux parties:

1:facteurs biologiques:

Faiblesse, perte auditive élevée ou faible, déficience physique (perte un membre d'organe) ou problèmes de santé tels que taux sanguin élevé ou faible

2:facteurs mentaux et psychologiques:

Tels que l'ennui, la fatigue, le manque d'intelligence. Le degré de gravité et l'importance du travail interne ou externe augmentent en fonction de l'emplacement du travail et du travailleur. Et différents types de travail et la composition de psychologique et biologique. À l'instar d'un travailleur qui occupe un poste de bureau, il doit avoir le pouvoir de visualiser l'endroit.

Les facteurs externes n'ont aucun effet, sauf s'ils interagissent avec des facteurs personnels: une

⁴² Abdel-Rahman El-Esawy, études en psychologie sociale, édition Alexandre, 1990, page164. (traduit de l'arabe)

mauvaise ventilation, une mauvaise respiration provoquent l'accident.

Il ressort de ce qui précède que les accidents ont plusieurs causes, notamment le mauvais choix professionnel, qui est le statut de bon homme au mauvais endroit. Comme on peut le contraire, les capacités physiques, psychologiques et mentales du travailleur ne sont pas compatibles avec la nature du travail qui lui est attribué, ce qui le rend plus vulnérable à l'accident. De plus, le manque de formation signifie que le travailleur ne maîtrise pas son travail et qu'il doit être formé à son utilisation. Cela peut aussi être une contrainte majeure du travail comme l'une des causes de l'accident.⁴³

Il y a d'autres causes d'accidents du travail, y compris celles liées au travailleur :

A/Des raisons personnelles:

Âge:

Des études de psychologie industrielle confirment l'existence d'une corrélation négative entre les accidents et l'âge, en particulier chez les 25 à 60 ans: les jeunes travailleurs peuvent être exposés à des accidents et, en fonction de leur âge, ils peuvent être promus à des emplois moins dangereux et plus sûrs.

L'âge approprié est la base du travail, les personnes âgées ont donc des handicaps physiques, psychologiques et même mentaux, tels que des pertes de mémoire, ainsi que des maladies liées au vieillissement, telles qu'une mauvaise vision ou une tension artérielle, qui les rend plus vulnérables aux accidents. Les jeunes travailleurs sont également plus susceptibles d'être exposés à des accidents du travail, en raison, entre autres, de la négligence imprudente.

Expérience:

Plus l'expérience de travail est importante, moins les accidents de travail sont impliqués. Plus il manque d'expérience, plus il est impliqué dans des accidents du travail, car l'expérience amène le travailleur à connaître les bonnes manières de faire le travail et d'éviter ses dangers. La relation entre l'âge et l'absence d'implication dans les accidents est en grande partie liée à la durée de l'expérience et au manque d'implication dans l'incident. L'âge et l'expérience sont des facteurs

⁴³Hamidi Yacine, Psychologie industrielle et organisationnelle entre théorie et pratique, édition moderne, 1990, page190. (traduit de l'arabe).

presque identiques pour la participation à un accident.

Par conséquent, l'expérience professionnelle joue un rôle important dans la prévention des risques professionnels, de sorte que le travailleur ait une connaissance suffisante des machines et des conditions de travail, de sorte qu'il risque moins de se blesser que le nouveau travailleur qui manque d'expérience et de connaissances du travail.

Intelligence:

Il peut être raisonnable de supposer qu'il existe une corrélation significative entre l'intelligence et le non implication dans des accidents, les travailleurs les moins intelligents étant davantage impliqués dans les accidents. Les résultats de la recherche n'étaient toutefois pas ces hypothèses, mais une intelligence faible aux limites de la faiblesse mentale peut être à l'origine d'accidents, car le mental en crise est généralement incapable de prévoir les dangers.

Par ailleurs, certaines études confirment l'existence d'une relation entre les travailleurs moins intelligents que leur incidence moyenne dans les accidents du travail, tandis que ceux ayant une intelligence intermédiaire peuvent ne pas être ciblés pour des accidents.⁴⁴

Fatigue:

Des expériences ont montré que le taux d'accidents augmente au cours des premières heures de la journée, car le travailleur est très actif, ce qui entraîne une utilisation de sa vitesse et donc des accidents du travail. Aux dernières heures de la journée, le taux d'accident diminue en raison d'une diminution de la vitesse d'exécution.

Il est certain que la fatigue extrême entraîne une augmentation de l'incidence des accidents. Par exemple, l'une des usines de fabrication de bombes au cours de la Seconde Guerre mondiale en Angleterre, l'incidence des accidents a chuté de 71% chez les travailleurs lorsque le nombre d'heures de travail est passé de 12 heures à 10 heures.

La fatigue entraîne un manque de capacité de travail, à cause des efforts. Cela conduit donc à une incidence élevée d'accidents, ce qui entraîne une pénurie de production.

Santé mentale et humeur:

Le stress intense des travailleurs peut accroître leur implication dans les accidents du travail: la

⁴⁴ Ibid, page191.

tristesse, la colère, etc., les états émotionnels réduisent les fonctions des processus cognitifs et les séparent des traitements résultant de situations stressantes. Une joie de vivre excessive entraîne des accidents ainsi que des personnes qui facilitent leur excitabilité.⁴⁵

5.3-Classification des accidents du travail :

- En terme de types :

Accidents de la route ou des accidents miniers, Accidents d'avion, autres accidents

- En termes de raisons :

Les incidents sont principalement dus à des facteurs humains, tels que la négligence du travailleur, la fuite des cerveaux, le manque d'intelligence, le manque d'expérience ou l'incapacité de se contrôler. Les accidents sont dus à la deuxième place envoie aux facteurs physiques ou mécaniques, tels que la chute d'objets sur le travailleur, l'explosion de certaines substances, la présence d'une substance collante sur le sol ou des dommages soudains à certaines machines.⁴⁶

-En termes de gravité:

Ce type de classification dépend du degré de risque qui affecte le lieu ou le travail, tandis qu'en termes de machines et d'équipements, il est basé sur le montant des dommages et dommages causés aux équipements, équipements et bâtiments. Pour les individus, le risque d'accident varie en fonction de l'ampleur de la blessure, où il peut atteindre le degré de mort résultant de la blessure physique, et l'accident peut entraîner une invalidité permanente totale, où le degré de blessure est élevé, empêchant le propriétaire d'effectuer des travaux. Coupez vos mains ou perdez vos yeux. Il peut s'agir d'une invalidité permanente permanente, qui entraîne une incapacité à utiliser un membre de manière permanente, une coupure à un homme ou à un doigt, ou la perte d'un œil.

Ce type de blessure rend la personne incapable de faire tout le travail comme auparavant et peut entraîner une invalidité totale, mais temporairement lorsque le travailleur cesse de travailler pendant une période ne dépassant pas plusieurs semaines sans avoir des effets négatifs ou des

⁴⁵ Ibid,page192.

⁴⁶ Awaid Sultan Al-Mishaan, Psychologie industrielle, Maison d'édition Al-Faleh, Koweït, 1994, page145.(traduit de l'arabe)

complications qui affectent par la suite les performances du travailleur.⁴⁷

-En termes de résultat:

Les accidents ne peuvent pas être expliqués par des blessures, qui dans ce cas sont appelées des incidents innocents tels que des chutes de marteau de la main du travailleur en hauteur, des taches sur ses vêtements ou des collisions avec une machine. Ils peuvent causer des blessures mineures, car ils ne nécessitent pas de premiers soins, tels que des coupures ou des déchirures cutanées mineures, où ils ne posent pas de complications graves et où l'individu n'a besoin que d'une courte période de repos. C'est le type de blessure le plus courant sur le lieu de travail.

Des blessures graves telles que des brûlures, des fractures, des déficiences telles que la perte de sens et d'organes sont également le résultat d'accidents. Dans certains cas, ils peuvent entraîner la mort, par exemple lorsque le travailleur cause une blessure en soulevant les machines existantes, ce qui les détruit sans causer de préjudice à la personne.⁴⁸

5-5-Les principes acteur de l'accident de travail :

1-La victime:

Désigne la personne touchée par le phénomène d'accident sur le lieu et le temps de travail d'une manière inattendue doit au plus dans 24heurs (sauf l'impossibilité absolue ou cas de force majeure) informe son employeur de la sur venue de l'accident.

2-l'employeur:

L'employeur à des devoirs en matière de déclaration d'accident du travail, il aussi un pouvoir de contestation, organisme de la sécurité social

3-les organismes de base quant à eux sont chargés de la gestion quotidienne des déclarations d'accident de travail et des maladies professionnelles:

Ils doivent procéder aux enquêtes nécessaires pour qualifier le fait accidentel de travail leurs

⁴⁷ Mahmoud Dheeb Al Aqaily, Gestion moderne de la sécurité au travail, édition Dar Safaa,2002, page125,126.(traduit de l'arabe)

⁴⁸ Abdel-Rahman El-Esawy, op.cit, page375.(traduit de l'arabe)

décisions auront un effet sur les victimes à l'égard des employeurs.⁴⁹

6- les maladies professionnelles :

Une maladie est dite « professionnelle » si elle est la conséquence directe de l'exposition habituelle d'un travailleur à un risque physique, chimique, biologique, ou résulte des conditions dans lesquelles il exerce son activité professionnelle.

Une maladie professionnelle (MP) est la conséquence de l'exposition plus ou moins prolongée à un risque qui existe lors de l'exercice habituel de la profession. Ce peut être, par exemple, l'inhalation quotidienne de petites doses de poussières ou de vapeurs toxiques ou l'exposition répétée à des agents physiques (bruit, vibrations, etc.). Il est presque toujours impossible de fixer exactement le point de départ de la maladie, d'autant plus que certaines MP peuvent ne se manifester que des années après le début de l'exposition au risque et même parfois très longtemps après que le travailleur a cessé d'exercer le travail incriminé.⁵⁰

Les risques sont généralement comme la probabilité d'occurrence d'un événement fâcheux pouvant conduire à l'arrivée d'un accident ou d'une maladie.

⁴⁹ BURNO Anseleme, les risques professionnels, édition Nathan, paris, 1994, p 163.

⁵⁰ ORL, <http://www.inrs.fr/demarche/atmp/principales-definitons.html>

SECTION 02: LA SÉCURITÉ ET LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

La sécurité et la prévention des risques professionnels qui sont le masque de protection contre les risques professionnels Toutes les organisations industrielles et de services ont pour objectif de préserver les éléments de production, en particulier les ressources humaines, qui constituent la ressource stratégique de toutes les institutions, en vue de la stabilité émotionnelle et psychologique des travailleurs et de leur sentiment de sécurité. À cette fin, un ensemble de mesures de santé et de sécurité au travail ont été mises au point pour protéger le travailleur des risques, des accidents du travail et des maladies professionnelles.

1-Définition de la sécurité au travail :

Sécurité au travail. Intimement liée à la santé au travail, la sécurité au travail est une démarche pluridisciplinaire qui vise à supprimer ou à réduire les risques d'accidents susceptibles de se produire lors de l'exercice d'une activité professionnelle.

Le concept de sécurité au travail appuie son existence sur un postulat de départ assez simple : toute activité professionnelle engendre des risques pour la sécurité d'un travailleur, à des degrés plus ou moins élevés. La notion de sécurité au travail ne cesse de donner naissance à de nouvelles règlementations, de nouvelles mesures, des innovations. Bien que les chiffres de la sécurité au travail révèlent que l'homme est en cause dans plus de deux tiers des accidents de travail, la tâche des dirigeants d'entreprises est de réduire au maximum les risques afin de protéger leurs salariés et de préserver leur intégrité physique et morale. ⁵¹

2-L'histoire de la sécurité du travail :

L'histoire de la sécurité se confond avec celle de l'humanité. Les premiers coups reçus par les êtres humains les ont vraisemblablement amenés à réfléchir sur les causes de ces agressions, pour tenter de les éviter par la suite. L'approche naturelle et pragmatique, traduite dans le langage courant par des expressions telles que « c'est le métier qui rentre » ou « c'est le prix à payer pour apprendre », demeure une source de progrès pour un individu mais ne peut de la même manière

⁵¹ ORL, http://www.chef_d'entreprise.com/définition-glossaire/sécurité-au-travail-245262.htm. Consulté le 01/02/2019 à 17H

Chapitre II Les risqué professionnels et la sécurité au sein de l'entreprise

s'appliquer aux entreprises et aux organisations à dimension collective et professionnelle. Cette « approche naturaliste » est aussi vraisemblable culturelle. Peut-être doit-on pouvoir relier la notion d'acquisition des connaissances avec celles d'effort et de souffrance ?

Au fil des temps et des rassemblements des hommes, l'instinct de survie individuel et le, « principe » du chacun pour soi a cessé de prévaloir et des règles se sont peu à peu établies en fonction des matières (paysan, forgeron, tailleur de pierre, etc.)

Ces savoir- faire ont connu dès le moyen âge une codification établie dans les corporations. Personne ne peut contester le professionnalisme des bâtisseurs de cathédrale mais en peut se demander combien des leurs sont morts pendant les travaux.

En effet, le prix de la vie humain et l'organisation de travail étaient alors assez éloignés des préoccupations des « entrepreneurs » ! La situation ne s'était guère améliorée au XIXe siècle lorsqu'apparurent les premiers mouvements de défense de la condition ouvrière, qui tentaient d'exiger une plus grande sécurité dans les usines. Dans l'entreprise d'alors, l'ouvrier venait avec ses propres outils et en cas d'accident, il n'avait que peu de recoure, voire aucun.

Les grands mouvements sociaux permirent alors une avancée en termes de sécurité et d'hygiène, qui devait aboutir à des règlements et une législation dont le code de travail est issu.

Force est de constater que nombre d'entreprises sont encore aujourd'hui, dans leur respect des hommes et des lois, proches de certaines situations décrites dans les romans d'Emile Zola. C'est tout simplement le cas d'un patron du bâtiment, qui enfreint sciemment le code du travail et préfère payer des amendes plutôt que d'acheter un échafaudage réglementaire.

Il sait que ses employés se tairont toujours de peur d'être congédiés et qu'il risque fort peu être condamné. De tels comportements sont encouragés par les faiblesses de l'organisation⁵² administrative et juridique du travail. Un autre exemple significatif de ce point de vue, est celui des cotisations pour accident du travail aux caisses d'assurance maladie. On sait que l'intégralité des couts des accidents du travail est supportée par les entreprises, mais les conditions dans lesquelles elles s'en acquittent sont variable.⁵³

⁵² MOUTON Jean Pierre, la sécurité en entreprise, édition Dunod, paris, 2003, page03.

3-objectifs de sécurité au travail :

- Protéger les êtres humains de la production contre les dommages causés par les dangers et les conditions de travail dans l'environnement de travail en éliminant les causes des risques et en réduisant l'exposition
- Améliorer et développer la sensibilisation préventive et créer un sentiment de sécurité parmi les employés
- Identifiez les risques du travail et comment les éviter.
- Protéger les éléments humains des dommages causés par les risques et les conditions de travail en éliminant les facteurs de risque et en réduisant l'exposition.
- Fournir un environnement de travail sûr qui assure la prévention des risques pour ceux qui hésitent et se rapprochent des établissements industriels et de leurs employés en prenant des précautions et des procédures.
- Réduction des dépenses liées aux arrêts de travail, aux maladies professionnelles, aux coûts de remplacement, à la formation des remplaçants et aux dépenses entraînant des retards dans les travaux et les délais de livraison
- La sécurité et la santé des travailleurs et des travailleuses peuvent entraîner une réduction des blessures et des accidents parmi les employés, ce qui se reflète clairement dans l'amélioration de la productivité, la réduction des coûts, le temps et les efforts nécessaires pour contribuer à la rentabilité ciblée de l'entreprise.
- Sensibiliser les travailleurs et les méthodes de travail sûres, ainsi que l'importance du respect des règles de sécurité. Ce qui améliorera la sécurité et la santé au travail, remontera le moral des employés et augmentera leur confiance en eux-mêmes. Augmentant ainsi leur productivité⁵⁴

⁵⁴ Management de la santé et la sécurité au travail, 1 édition INRS, 2007, page04.

4-Les droits et obligations en matière de sécurité au travail :

a. Les obligations de l'employeur :

L'employeur est soumis à l'obligation générale d'assurer la sécurité et de protéger la santé de ses salariés.

.La gestion des risques

Elle doit être structurée en quatre étapes :

- **la préparation** : désigner un coordonnateur, se documenter, s'équiper d'outils adaptés pour évaluer les risques ;
- **le repérage** : étudier les dangers à travers l'expérience et la pratique des salariés ;
- **le classement** : planifier des actions correctives, en fonction des priorités ;
- **la résolution** : pallier ces risques en proposant des **actions de prévention**.

.La cotisation aux accidents du travail

Il existe pour l'employeur **une assurance** qui recouvre les **risques professionnels**. Pour la financer, il doit payer **une cotisation** qui se calcule sur les salaires bruts. Elle est versée à l'URSSAF. Le pourcentage du taux de la cotisation, communiqué par la Caisse régionale d'assurance maladie (CRAM), n'est pas fixe : il dépend de la taille et du domaine d'activité de l'entreprise. En effet, le facteur risque n'est pas le même dans toutes les entreprises.

.L'information des salariés

L'employeur doit **sensibiliser le personnel aux situations à risques**. Cette information utilise différents supports de communication.

Exemple : notes de service, affiches, pictogrammes, consignes d'évacuation en cas de sinistre, signaux lumineux et sonores, livret de sécurité. La formation des salariés

.La formation des salariés

En matière de sécurité au travail, les salariés doivent être formés, d'une part

aux **précautions** à prendre pour limiter les risques, d'autre part à la **conduite à tenir** en cas d'accident.⁵⁵

Exemple : exercices d'alerte incendie, formation aux premiers secours.

b. Les droits et obligations du salarié :

.Le droit d'alerte et de retrait

Le salarié a le droit d'alerter son employeur s'il estime que son travail comporte un danger pour lui (sur sa santé ou même pour sa vie) et de ce fait, il peut suspendre son activité et s'arrêter de travailler afin de se protéger de tout risque ou maladies éventuels. Il doit prévenir sa hiérarchie de tout dysfonctionnement de matériel ou autre, et signaler les systèmes de sécurité manquants ou défectueux. De son côté, l'employeur n'a pas le droit de l'obliger à reprendre son poste, ni de le sanctionner pour cette raison.

.L'obligation de sécurité

Dans le respect des consignes données par l'employeur, le salarié doit prendre soin de sa sécurité et de sa santé, ainsi que de celles des autres personnes concernées, en fonction de ses possibilités et de sa formation.⁵⁶

5-santé au travail :

La santé au travail est une démarche interdisciplinaire, associant employés et employeurs, dans le but de créer un lieu de travail favorable à la santé et notamment de lutter contre le harcèlement au travail et contre la « discrimination salariale selon l'état de santé »¹.

Cette démarche met en place des programmes de bien-être au travail axés sur l'individu (le travailleur) et les équipes. Elle associe les aspects toxicologiques et environnementaux, sociaux, psychosociaux, ergonomiques et organisationnels de l'activité professionnelle, avec les

⁵⁵ Olivier Peyrat, Management de la Santé et de la Sécurité au Travail, édition afnor, 2013, page81.

⁵⁶Ibid, page82 .

problèmes de santé individuels, familiaux et communautaires. Le travailleur est considéré dans sa globalité et non sous un angle purement clinique.

La santé au travail, concept apparu au début des années 1980, rejoint ainsi le concept de la « promotion de la santé au travail », apparu dans les années 1990. Le médecin du travail fait partie de cet ensemble.⁵⁷

6-La prévention contre les risques professionnels :

Beaucoup d'accidents ou de maladies à caractère professionnel ont pour origine une insuffisance ou une absence de prévention. La prévention doit s'organiser à trois niveaux, primaire, secondaire et tertiaire.

- **La prévention primaire** consiste à lutter contre le risque avant l'apparition du problème. Elle suppose donc de repérer ces risques en amont de toute atteinte.
- **La prévention secondaire** correspond au dépistage. Elle cherche à révéler une atteinte pour prévenir le développement d'une maladie professionnelle ou d'un désordre psychosocial.
- **La prévention tertiaire** vise à prévenir les rechutes et les complications. Elle consiste en l'aménagement ergonomique des postes de travail et l'amélioration des conditions de travail.⁵⁸

La prévention relève d'une multiplicité d'acteurs, dont les principaux sont les suivants.

-Le médecin du travail

Il reçoit les salariés lors des visites médicales annuelles ou exceptionnelles (visite d'embauche, de reprise de travail après une maladie), ou sur demande des salariés. Il détient le **pouvoir de déclarer un salarié apte ou inapte à son poste de travail.**

Il a également pour mission de conseiller les entreprises et de les accompagner dans leurs **actions préventives**. À ce titre, il participe au CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail).

⁵⁷ Wiliam dab, op.cit, page07.

⁵⁸ Jakie boisselier, Naissance et évolution de l'idée de prévention des risques professionnels, édition IRNS, 2008, page99.

-Le CHSCT

Le CHSCT est une instance composée de **représentants du personnel** désignés par le Comité d'entreprise et les délégués du personnel, du médecin du travail et du responsable de service de sécurité s'il existe. Il est présidé par l'employeur ou son représentant. Le CHSCT est **obligatoire dans les entreprises de 50 salariés** et plus ; dans les entreprises de moins de 50 salariés, les délégués du personnel en exercent la mission.

Le CHSCT a pour fonctions de :

- **veiller** à l'observation des obligations législatives et réglementaires ;
- **analyser les risques** professionnels et les conditions de travail dans l'entreprise, en particulier les circonstances et les causes des accidents ou des maladies ;
- **proposer des actions de prévention** : information et formation du personnel ;
- **donner un avis** consultatif lors de toute décision d'aménagement relevant de l'hygiène, de la sécurité ou des conditions de travail.

-L'ergonome

Certaines entreprises font appel à un spécialiste de l'ergonomie pour mettre en place des actions de prévention. L'ergonomie est une discipline scientifique qui a pour objectif la **compréhension des interactions entre les individus et les autres composantes de l'entreprise**.

On distingue trois domaines d'intervention :

- la physiologie (l'ergonomie physique) : se concentre sur les critères anatomiques de l'individu.
- la psychologie (l'ergonomie cognitive) : concerne par exemple la mémoire, le raisonnement, la perception de l'individu.
- la sociologie (l'ergonomie organisationnelle) : intervient au niveau de l'organisation du travail.

Le rôle de l'ergonome est d'analyser les conditions de travail de chaque salarié et de **remédier à tous les dysfonctionnements et les problèmes rencontrés** pour faire en sorte que l'homme s'adapte au mieux à son poste et à son outil de travail, c'est-à-dire améliorer la relation homme/machine.⁵⁹

⁵⁹ Ibid , page100.

7-principes de la prévention des risques professionnels :

Éviter les risques

Supprimer le danger ou l'exposition à celui-ci.

Évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités

Apprécier leur nature et leur importance afin de déterminer les actions à mener pour assurer la sécurité et garantir la santé des travailleurs

Combattre les risques à la source

Intégrer la prévention le plus en amont possible, notamment dès la conception des lieux de travail, des équipements ou des modes opératoires.

Adapter le travail à l'Homme

Concevoir les postes de travail et choisir les équipements, les méthodes de travail et de production pour limiter notamment le travail monotone, cadencé ou pénible. Par exemple, la phase d'évaluation des risques peut permettre de repérer des plans de travail d'une hauteur inadaptée pour les salariés (entraînant des contraintes importantes et des efforts inutiles). Ce plan peut être surélevé ou abaissé pour diminuer le risque d'atteintes ostéoarticulaires.

Tenir compte de l'évolution de la technique

Assurer une veille pour mettre en place des moyens de prévention en phase avec les évolutions techniques et organisationnelles

Remplacer ce qui est dangereux par ce qui ne l'est pas ou par ce qui l'est moins

Éviter l'utilisation de procédés ou de produits dangereux lorsqu'un même résultat peut être obtenu avec une méthode présentant des dangers moindres (le remplacement d'un produit cancérigène par un produit moins nocif, ou l'utilisation de peintures sans solvant, par exemple).

Planifier la prévention

Intégrer dans un ensemble cohérent la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'environnement. En cas d'intervention de plusieurs entreprises sur

un même lieu, organiser la prévention en commun.

Prendre des mesures de protection collective

L'employeur doit donner la priorité aux mesures de protection collective. L'utilisation des équipements de protection individuelle intervient uniquement en complément des protections collectives si elles se révèlent insuffisantes.

Donner les instructions appropriées aux travailleurs

Donner aux salariés les informations nécessaires à l'exécution de leurs tâches dans des conditions de sécurité optimales. Il s'agit notamment de leur fournir les éléments nécessaires à la bonne compréhension des risques encourus et ainsi de les associer à la démarche de prévention. Ces principes doivent être mis en œuvre en respectant les valeurs essentielles et les bonnes pratiques de prévention. Ces principes montrent le caractère plurifactoriel (organisationnel, humain, technique...) des risques professionnels⁶⁰.

8-les étapes de la prévention :

1/Préparer la démarche de prévention
2/Évaluer les risque (identifier et classes)
3/Élaborer un programme d'actions
4/Mettre en œuvre les actions
5/Évaluer la démarche de prévention

Figure03

⁶⁰ <http://www.inrs.fr/demarche/principes-generaux/introduction.html>

1 étape -préparer la démarche de prévention :

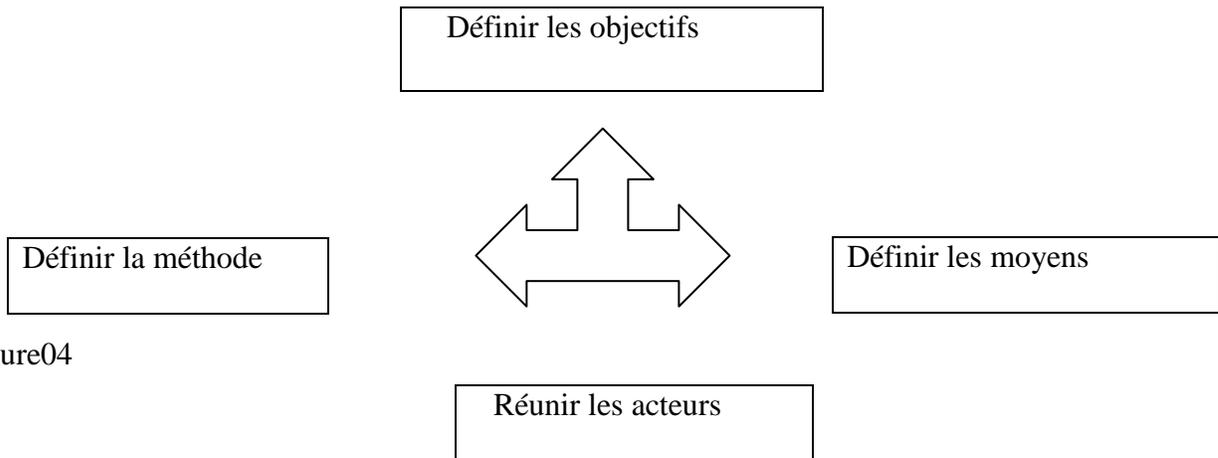


Figure04

2 étapes : évaluer les risques

L'évaluation des risques consiste à identifier et classer les risques ⁶¹

3/élaborer un programme d'action :

Ce programme d'actions est défini à la fois par rapporte ou activité de travail mais également d'une façon plus globale sous la forme d'une politique générale de prévention dans l'entreprise en permettant la cohérence de l'ensemble des actions.

Exemple de programme d'actions :

- amélioration des conditions de travail : températures des locaux, aération /ventilation éclairage, exposition au bruit, et horaires de travail, etc.
- réductions des manutentions manuelles.
- mise en place de protection collective des salariés.
- mise en place d'équipements de protection individuelle.
- vérification périodique des installations électriques, limitation de l'exposition ou remplacement des produits dangereux.
- optimisation de l'organisation des déplacements et de la circulation au sein de l'entreprise.
- autres, etc.

⁶¹ Isabelle corréard, Patrick anaya, Patrick brun, sécurité hygiène et risque professionnels, édition DUNOD, paris, 2011, page24.

4/mettre en œuvre les actions :

Cette mise en œuvre implique de désigner une personne chargée du suivi et garante du déroulement des actions. Elle nécessite également l'utilisation d'outils pilotage permettant d'ajuster les choix, de contrôler l'efficacité é des mesures et de respecter les délais.

5/évaluer la démarche de prévention ;

Cette phase dynamique permet de dresser un bilan périodique des actions et ainsi de porter des corrections au programme d'action.⁶²

Ces cinq étapes ne disposent pas l'entreprise de mise en œuvre immédiate de mesure de Prévention.

9-La prévention en Algérie

Les enjeux de la prévention

- ❖ Protéger la santé et la sécurité des travailleurs.
- ❖ Créer un emploi de qualité
- ❖ Adapter au mieux le travail à l'homme
- ❖ Répondre aux obligations de la prévention
- ❖ Favoriser le dialogue social dans le cadre de la PRP.
- ❖ Contribuer à la performance de l'entreprise par l'existence d'une ressource humaine protégée.

L'Algérie a mis en place tout un dispositif de prévention basé sur un ensemble de moyens :

- Legislatives et réglementaires.
- techniques : services d'hygiène et sécurité, services de médecine du travail, Institut
- Préventions des risques professionnels

⁶² ibid, page25.

- des niveaux de concertation : commission d'hygiène et de sécurité, Conseil national d'hygiène, de sécurité et de médecine du travail.
- Comité de participation.
- de contrôle : Inspection du travail.
- des instruments (règlements intérieurs des organismes employeurs).⁶³

L'acteur de la prévention et leur coordination et collaboration

. Le système algérien de prévention des risques professionnels :

C'est le ministère chargé du travail qui est en charge de la politique nationale. La CNAS définit les mesures et les moyens à mettre en œuvre pour promouvoir la prévention dans toutes entreprises publiques ou privées. Le chef d'entreprise est seul et personnellement responsable de la sécurité et de la santé de ses salariés.

.1/ Acteur de la prévention au niveau national

En Algérie, la prévention des risques professionnels est placée sous la responsabilité du ministère chargé du Travail et de la Sécurité sociale, et du Ministère de la santé.

.1.1 - Ministère du travail

Organismes sous tutelle du Ministère du travail et de la sécurité sociale :

1.1.1 C'est le ministère chargé du Travail, plus précisément la Direction des relations du Travail (DRT), qui est en charge de la politique publique nationale de prévention sur les lieux de travail : préparation, élaboration et application de la réglementation en ce domaine. Le ministère chargé du Travail est assisté d'un organe consultatif (CNHS et de médecine du travail), celui-ci réunit des représentants des pouvoirs publics, et est consulté sur tous les projets de lois ou de règlements qui touchent à la prévention des risques

⁶³ INSTITUT NATIONAL DE LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS(I.N.P.R.P), PROFIL NATIONAL DE LA SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL EN ALGERIE, VERSION FINALE JANVIER 2006, ALGERIE.

professionnels. L'action de la Direction des relations du travail (DRT) est relayée sur le terrain par la sous-direction des risques professionnels.

1.1.2 - Inspection du travail : Les missions de surveillance et de contrôle, ainsi que d'information et de conseil, pour tout ce qui concerne l'application des dispositions législatives et réglementaires relatives aux conditions de travail, à la santé et la sécurité en milieu de travail, sont principalement assurées par l'inspection du travail.

1.1.3 La Direction Générale de la Sécurité sociale (DGSS) a pour rôle de fixer les règles de tarification et les modalités de réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles. Elle participe, en liaison avec le ministère chargé du Travail, à l'élaboration de la politique de prévention. Elle s'appuie au niveau national sur la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS). Celle-ci définit les mesures et les moyens à mettre en œuvre pour promouvoir la prévention des risques professionnels dans les entreprises.

Précisons qu'en matière de prévention des risques professionnels, la Commission de prévention des risques professionnels arrête le programme d'action spécifique à la caisse nationale des assurances sociales.

Missions de la CNAS : Les actions initiées par la CNAS s'articulent autour de recommandations pratiques, de contrôles, d'assistance technique et de conseils aux entreprises pour la mise en œuvre de mesures de prévention adaptées. Un fond de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles est alimenté par une fraction des cotisations d'accidents du travail et des maladies professionnelles et supporte les dépenses pour la réalisation d'actions prévues par la commission de prévention des risques professionnels. Articles 7 de décret n° 97 du 11 Novembre 1997.

.1.1.4- Institut National de la Prévention des Risques Professionnels : La création de l' « Institut National de la Prévention des Risques Professionnels » est constituée par le décret 2000-253 du 23 Août 2000, Portant statut de l'établissement sus-dénommé.

Cet Institut a été créé en remplacement de l'Institut National d'Hygiène et de Sécurité dissous par décret exécutif du 98-266 du 29 Août 1998

Chapitre II Les risqué professionnels et la sécurité au sein de l'entreprise

Il est dépendant du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale exerce ses activités au profit des salariés et des entreprises. Il apporte une aide technique : études et recherches, formation en matière de prévention, assistance technique et documentaire, information (journaux, affiches, brochures, audiovisuels, site web).

L'Institut est un établissement public à caractère industriel doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière sous tutelle du Ministère du travail et de la sécurité sociale.
Objectifs de l'INPRP :

- coordonner toute action de prévention des risques professionnels ;
- contribuer à l'étude de leurs causes par des enquêtes et des analyses scientifiques ;
- apporter sa contribution aux travaux de normalisation et de toxicité des produits et substances avec la collaboration de plusieurs partenaires (CNAS, Ministère de la santé).

•Missions de L'INPRP :

- Entreprendre toute action visant à promouvoir la sécurité au travail
- Conseil et assistance
- Etudes et Recherche
- Formation et Information
- Enquêtes et Statistiques
- Normalisation

D'autres organismes d'assistance technique participent aussi à cette action nationale de prévention :

.1.1.5- L'Organisme Professionnel de Prévention des Risques Professionnels dans le Bâtiment et Travaux Publics (OPREBATP) :

Il est placé sous le contrôle du ministère chargé du Travail. Il contribue à la prévention dans toutes les entreprises du secteur du BTP. Il est régi par l'arrêté ministériel du 20 Février 1976 et sous tutelle du ministère du travail et la sécurité sociale,

Ses missions :

- Diagnostic des risques professionnels dans le BTP.
- Détermination des causes d'accidents de travail dans le BTP
- Développement de l'esprit de sécurité
- Recherche des moyens pour diminuer la fréquence et la gravité des accidents
- Prévention intégrée aux plans d'exécution

.1.2 - Le Haut-commissariat à l'énergie Atomique :

Le Décret n°96 – 436 du 1er Décembre 1996 porte création du Commissariat à l'Energie Atomique (COMENA) qui succède au Haut-Commissariat à la recherche (décret 86-72 au 8 Avril 1986).

De nouveaux centres ont été créés en fonction de leur emplacement géographique (décret 99- 86 du 15 Avril 1999). Les activités de radioprotection ont été rattachées au centre de recherche nucléaire d'Alger (CNRA) dont dépend le comité de radioprotection

C'est un établissement placé sous la tutelle conjointe de la chefferie du gouvernement et les services de la présidence « Le COMENA » exercent une mission d'expertise et de recherche dans le domaine des risques liés aux rayonnements ionisants, d'origine naturelle ou utilisés en milieu industriel ou médical.

En permanence, l'état de santé de la population et son évolution : surveillance et investigations épidémiologiques, analyse et valorisation des connaissances sur les risques

sanitaires, expertise. Il est comparé au comité de radio protection.

Les missions de ce centre sont :

- La dosimétrie externe des personnels exposés aux rayonnements;
- La dosimétrie interne des personnels exposés à la contamination ;
- (Analyses radio toxicologiques).

Il existe de nombreuses collaborations entre tous les organismes précédemment cités, qui jouent tous un rôle dans la prévention des risques professionnels en Algérie.

.1.3- Ministère de la santé et de la réforme hospitalière :

La sous-direction de la santé au travail du ministère de la santé : Normalise les services et activités de médecine du travail, évalue les programmes et contrôle les activités médicales de santé au travail par le biais des médecins du travail inspecteurs répartis à travers toutes les directions de la santé et de la population. il est à noter que les médecins contrôleurs, collaborent avec les inspecteurs du travail et les contrôleurs de la CNAS.

Le Comité Interministériel amiante

Il a été créé par l'arrêté n°86 du 11 Septembre 1996.

Il a mis en place un plan d'action pour la gestion du risque amiante qui s'est traduit par l'élaboration de plusieurs arrêtés.

Le Comité National de Médecine du travail (interministériel)

L'arrêté 94/MSP/CAB/MIN du Juin 1989 porte création d'un Comité National de Médecine du Travail.

Ce Comité est un organe permanent auprès du ministère de la santé publique chargé de contribuer à la définition et à la mise en œuvre des programmes de médecine du travail.

L'Institut National de Santé Publique (INSP) est un établissement public placé sous tutelle du Ministère de la Santé et de la Population.

Il a pour mission la réalisation des travaux d'études et de recherches en santé publique, permettant de fournir au ministère de tutelle, les instruments scientifiques et techniques nécessaires au développement des programmes d'action sanitaire, de promotion de la santé publique et à leur coordination intra et inter sectorielle.

Depuis 1995, l'INSP est doté d'annexes dénommées Observatoires Régionaux de la Santé (ORS) au nombre de cinq, un par région sanitaire : Alger, Oran, Constantine, Bechar, et Ouargla. Leurs missions découlent de celles de l'INSP, mais adaptées aux spécificités régionales qui s'occupe de la santé du travail par le biais de la division de la médecine du travail.

Lutte contre les maladies : En relation avec les secteurs concernés

- Proposer des programmes de lutte et de prévention contre les maladies prévalent es dans le pays
- Participer au suivi technique et à l'évaluation de ces programmes.
- Protection et promotion de la santé :
- Avec les secteurs concernés, l'INSP contribue à :
 - Identifier les besoins et les problèmes de santé des différentes
- Catégories de la population.
 - Elaborer des modèles de prise en charge des populations à risque
 - Identifier les problèmes de santé physique et mentale de la
- Jeunesse et proposer des programmes de prise en charge ainsi que des actions éducatives appropriées.
- Proposer des actions en vue de la protection et de la promotion de l'hygiène du milieu et de l'environnement, notamment par la mise en place d'un système de surveillance.

- Activités de laboratoire :

- Assurer un soutien technique au programme de lutte contre les maladies, aux actions et programmes de santé, ainsi qu'au contrôle des eaux, des aliments, des cosmétiques et des substances toxiques.

Fournir une assistance technique aux différents laboratoires de santé en matière de méthodes et techniques de contrôle.

2- Les acteurs de la prévention en entreprise :

2.1 C'est le chef d'entreprise qui est l'acteur principal de la prévention en entreprise. Il veille à la santé et à la sécurité de ses salariés par la mise en œuvre de mesures appropriées. La réglementation le considère comme responsable sur ces points. Il doit s'entourer pour ce faire de toutes les compétences techniques et obtenir tous les conseils nécessaires.

2.2 - Le médecin du travail accompagne et conseille l'employeur et les salariés pour la mise en œuvre des mesures de prévention des risques. Il a essentiellement deux missions : la surveillance médicale des salariés (par des visites périodiques) et la surveillance des conditions de travail (par l'étude des postes et des conditions d'exposition aux risques).

D'autres acteurs assistent le chef d'entreprise dans ses prises de décision en matière de prévention :

2.3 - La commission paritaire d'hygiène de sécurité CHS Instance ou lieu de concertation entre la direction et les salariés sur les questions de santé et de sécurité au travail; Les commissions paritaires d'hygiène et de sécurité sont instituées obligatoirement, au sein de chaque organisme employeur occupant plus de neuf (09) travailleurs dont la relation de travail est à durée indéterminée, en application de la législation relative à la participation des travailleurs :

- Les délégués du personnel ;
- Les salariés.

La CHS est notamment chargée de procéder à l'analyse des risques auxquels les salariés sont exposés et de proposer à l'employeur les mesures qui lui paraissent nécessaires. Elle est présidée par l'employeur ou son représentant et composé d'une délégation salariale. Le

médecin du travail assiste à ses réunions avec voix consultative.

Dans certaines entreprises, le chef d'entreprise peut nommer une personne chargée spécifiquement des questions de sécurité et de santé au travail : il s'agit d'un préposé à l'Hygiène et à la sécurité, dont les dénominations et les fonctions varient suivant les entreprises (ingénieurs de sécurité, animateurs de sécurité, etc.).

Un préposé permanent à l'hygiène et à la sécurité assisté de deux travailleurs les plus qualifiés en la matière. Ceci quand l'organisme employeur occupant plus de 9 travailleurs dont la relation de travail est à durée déterminée ; 9 travailleurs et moins, un préposé à l'hygiène et à la sécurité est désigné par le chef de l'unité de l'établissement.

- ✓ Un préposé à l'hygiène et à la sécurité est désigné par le chef de l'unité ou de l'établissement.
- ✓ Lorsque plusieurs entreprises, relevant de la même ou de plusieurs branches professionnelles exercent leurs activités sur les mêmes lieux de travail pendant une durée déterminée font appel à des travailleurs dont la relation de travail est à durée déterminée.
- ✓ Les comités inter-entrepris sont obligatoirement institués, après enquête et agrément des services du ministère chargé du travail.⁶⁴

⁶⁴ INSTITUT NATIONAL DE LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS(I.N.P.R.P), PROFIL NATIONAL DE LA SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL EN ALGERIE, VERSION FINALE JANVIER 2006, ALGERIE

CHAPITRE III

SECTION 01 : PRESENTATION DE L'ORGANISME D'ACCUEIL

Dans ce chapitre, il sera question de la présentation de l'organisme d'accueil BMT. Pour cela, nous allons évoquer tout d'abord son histoire, ensuite sa situation géographique et enfin la présentation de ses différentes structures ainsi que ses activités et les objectifs recherchés.

1. Présentation générale de BMT

1.1. Création :

Dans son plan de développement 2004-2006, l'entreprise portuaire de Bejaia (EPB) avait inscrit à l'ordre du jour le besoin d'établir un partenariat pour la conception, le financement, l'exploitation et l'entretien d'un terminal à conteneurs au port de Bejaia. Des lors, L'EPB s'est lancée dans la tâche d'identifier les partenaires potentiels, elle a arrêté son choix au groupe PORTEX qui est spécialisé au conseil de la gestion des terminaux à conteneurs. Le projet a été présenté au conseil de la participation de la participation de l'état (CEP) en février 2004, le CEP a donné son accord au projet en mai 2004.

Sur accord du gouvernement BMT a vu le jour avec la joint-venture de l'entreprise PORTEX est opérateur de terminaux spécialisé dans les équipements portuaires, il est présent dans de plusieurs port dans le monde. Aujourd'hui BMT est une SPA au capital de 180 000 DA à sa création et 500 000 000DA en 2010.

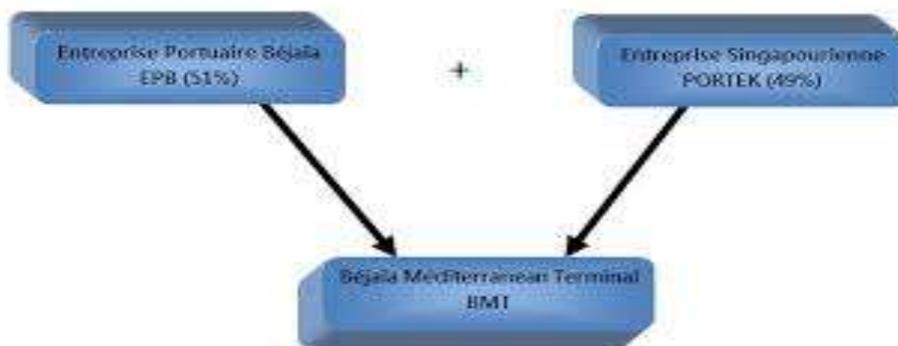


Figure05

1.2- Définition de BMT :

BMT (Bejaia Mediterranean Terminal) - SPA est une jointe venture entre EPB (Entreprise Portuaire de Bejaia), l'autorité portuaire qui gère le port de Bejaia, et PORTEK (System and Equipment) qui est une filiale du groupe PORTEK, un opérateur de Terminaux à conteneurs présent dans plusieurs ports dans le monde est également spécialisé dans les équipements portuaires. L'activité principale de BMT est la gestion et l'exploitation du Terminal à conteneurs et le traitement dans les meilleures conditions, délais, coûts et sécurité l'ensemble des opérations qui ont un rapport avec le conteneur. Pour ce faire, elle s'est dotée d'équipements performants et de systèmes informatiques pour le support de la logistique du conteneur afin d'offrir des services de qualité, efficaces et fiables pour assurer une satisfaction totale des clients. BMT veille au développement et à la gestion de son terminal à conteneurs où l'intégrité, la productivité, l'innovation, la courtoisie, et la sécurité sont de rigueur. BMT est constamment soucieuse des intérêts de ses clients avec lesquels elle partage le souci de performance et de coût. Elle met à la disposition de ses clients des ressources humaines et des moyens nécessaire pour optimiser sa productivité et atteindre des niveaux de performance concurrentielle.

Implanté au centre du pays, au cœur de la méditerranée, le Port de Bejaia occupe une situation géographique stratégique. Il dessine un hinterland important et très vaste. La ville, le Port et le terminal à conteneurs de Bejaia disposent de ce fait de voies de communication reliant l'ensemble des routes du pays, des voies ferroviaires et à proximité d'un aéroport international.

Bejaia Mediterranean Terminal reçoit annuellement un grand nombre de navires pour lesquels elle assure les opérations de planification, de manutention et d'aconage avec un suivi et une traçabilité des opérations.

1-3. La section du Personnel :

Doit assurer la gestion courante du personnel, cela consiste essentiellement à appliquer des règles en fonction des modifications qui surviennent dans la situation familiale ou professionnelle du personnel. Ces modifications sont appelées « évènements d'activité » et « évènements de situation ». Ces événements concernent les aspects les plus divers de la vie du travailleur : le

travail, le repos, les heures supplémentaires, l'état-civil, famille, accidents de travail, maladies et absences, classement et avancement, formation professionnelle, récompenses et sanctions.

2. Les équipements de la productivité de BMT

BMT avait procédé à la définition et à l'achat de produits, équipements, et de systèmes de gestion du terminal permettant d'atteindre une très bonne productivité dans l'exploitation et une efficacité dans les opérations de traitements des conteneurs et un système de télésurveillance pour assurer la sécurité de la marchandise les systèmes en question sont : -Un système logiciel pour la gestion des opérations du terminal

-Un système de communication de données de terrain en temps

-Un système de positionnement des transporteurs et de conducteur

-Un système de supervision des équipements et des infrastructures

-Une télé surveillance du parc et de ses périmètres

3- Les objectifs et les acquis de BMT :

Les objectifs :

BMT a pour objectif de faire de son terminal à conteneur une infrastructure moderne à même de répondre aux exigences les plus sévères en matière de qualité dans le traitement du conteneur.

La mise à disposition d'une nouvelle technologie dans le traitement du conteneur pour :

-Un gain de productivité et la réduction des coûts d'escale -Une fiabilité de l'information et un meilleur service à la clientèle

-Faire face à la concurrence nationale et internationale et propulser le terminal au stade international

-Gagner des parts importantes du marché en ciblant 150 000 EVP à partir 2008 et entre 5% 10% de la part du marché

- Augmenter la productivité de la manutention en développant le transport
- Améliorer le rendement et écourter les temps d'escale
- Mettre en place des procédures efficaces de gestion et une prestation de service répondant aux normes universelles
- Satisfaction complète de la clientèle et usagers portuaires en qualité de transport et de manutention.
- Prise en charge totale et entière des soucis des consignataires pour toute collaboration concernant l'état des conteneurs.
- Tenir l'engagement d'assurer un service de qualité dans les meilleurs délais
- Offrir un niveau élevé d'efficacité opérationnelle des clients, avec amélioration des services et d'adopter une politique d'écoute pour répondre aux besoins des clients.
- Obtenir l'excellence dans la gestion des opérations terminales
- Créer de l'emploi

-Les principaux acquis :

Les performances réalisées depuis la mise en concession de BMT :

- Augmentation de rendement de 8–10 à 25-30 unités de conteneurs / H
- Croissance de trafic conteneurs de 100.050 EVP (2007) à 120 000 Evp
- Réduction importante des séjours à quai des navires 25 h à 12 heures
- Formation du personnel aux nouvelles technologies de manutention et de gestion du terminal
- Accélération des formalités douanières grâce à l'installation du guichet unique.

Section 02 : LES RESULTATS DE L'ENQUETE

Il s'agit de présenter la population d'enquête selon les caractéristiques personnelles et professionnelle, dans le but de nous munir d'une base de données explicatives qui servira à l'analyse des différents dialogues émanant des enquêtés.

1- Présentation des caractéristiques de la population d'enquête :

Description de la population étudiée :

Nous allons entamer notre étude par la présentation des différentes caractéristiques de notre population, à savoir : le sexe, âges, situation matrimoniales, expériences professionnels, niveau d'étude.

Tableau n°1 : La répartition des enquêtés selon le sexe :

Sexe	Interviewer
Masculin	10
Feminine	02
Total	12

Selon la répartition des membres sur le terrain, nous constatons que la majorité des enquêtés sont de sexe masculin (8 personnes), et la minorité sont de sexe féminine (2 personnes)

Tableau n°2 : la répartition des enquêtés selon leur âge

Age	Interviewer
(20-30ans)	04
(30-40ans)	05
(40ans-au plus)	03
Total	12

D'après l'enquête sur les différentes catégories d'âge, leur âge varie entre (20 – plus de 40ans).

Les catégories entre (30-40ans) présentent 05 employé, Les catégories de (20-30ans) représentent 04 et Les catégories (40ans-au plus) correspondent 03 employé.

Tableau n°3 : La particularité des enquêtés selon leurs situations matrimoniale :

Cadre	Interviewer
Mariés	08
Célibataire	04
Total	12

D'après les données de terrain nous avons noté que 08 des enquêtés sont mariés, et 04 sont célibataire.

Tableau n°4 : la répartition des enquêtés selon leur niveau d'étude

Niveau d'étude	Interviewer
Primaire	02
Moyen	05
Secondaire	02
Universitaire	03
Total	12

D'après les données de terrain, nous avons constaté que la majorité des enquêtés sont de niveau moyen représente 05, tandis que 03 sont universitaires. 02 ont le niveau primaire et secondaire.

Tableau n°5 : la particularité de la population d'enquête selon l'expérience professionnelle :

l'expérience professionnelle	Interviewer
(1-5ans)	03
(5-10ans)	05
(10-15ans)	04
Total	12

D'après les données de terrain, nous parlons des enquêtés par leur expériences professionnelles. 05 représentent la catégorie de (5-10ans). 04 représentent la catégorie de (10-15ans) et 03 représentent la catégorie de (1-5ans).

02-Analyse de contenu thématique :**Hypothèse 01 :**

- L'entreprise de BMT combine des risques professionnels pénibles, mettant en danger leurs employés et d'autres admissibles.

Tableau N°06 : La tendance des enquêtés par rapport aux risques professionnels.

Entretien	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Risques pénibles	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓			✓	07
Risques admis						✓				✓	✓		05
Autre													00
Total													12

Après avoir enquêté sur les 12 travailleurs, nous avons remarqué que 07 d'entre eux ont annoncé que le risque est pénible, et 05 ont dit que le risque est admissible.

L'entreprise fait face à des risques qui pourraient représenter des menaces. La majorité des enquêtés sont concernés par ces risques dangereux comme le confirme le **cas 01** : « **oui bien sûr, il y'a des risques dangereux, on a vécu un choc, il y a une semaine. Un collègue qui a été victime d'un accident, c'était une manutention des conteneurs (l'engin) qui a fait marche arrière et Soudain y'avait un employeur la bas comme il y'a pas un détecteur d'alerte il la écrasé** ».

Tandis que **cas 02** nous a parlé sur lombalgie «**oui bien sûr il y'a le risque. Lorsque je travaille dans la machine RTG, je souffre de mal au dos à cause de ma position quand je**

travaille, je reste plus que 3h courbé », il peut engendrer des dommages sur tout le corps ou une partie de celui-ci, ainsi que d'autres maladies.

De nombreux travailleurs sont amenés à des risque de chutes d'objets à cause du non-respect des conseils comme affirme le **cas04 «Des fois y'a des conteneurs qui se détachent, et manque de respect de la réglementation parce que ce n'est pas contrôlé »**.

Ainsi le **cas07** a avoué « **je travaille tellement dans les machine que je risque de ne pas entendre les semi qui circulent chaque minute à cause du bruit et de la vibration des engins.... »**, Une exposition à un niveau sonore élevé ou à des vibrations importantes peut endommager durablement l'ouïe.

Le **cas08** a parlé du manque de matériel «**On a été à quatre pour réparer la grande roue de sticker. Soudain, y'avait un travailler qui avait lâché puis qui a directement glissé sur l'autre. Il a évité l'accident de justesse »**,

De plus, le **cas09** nous a informé que il y'avait pas d'organisation. Le travail de nuit peut constituer un facteur de risque sans contrôleurs « **y'avait un manque d'organisation dans travail, c'est risqué. De plus, quand je travaille la nuit y'a trop d'humidité c'est risqué. On peut contracter des maladies chronique (asiatique, l'asthme »**.

Le **cas12** annonce «**Mauvais état du sol. Risque d'accidents dus au clarque et semi remorque..... plus le manque d'hygiène »**.

La charge de travail est un des principaux facteurs de risques pour la santé des salariés, et à long terme, elle peut avoir d'importantes répercussions sur leur santé physique, le **cas05 «Oui il y'a des risques dus à la charge physique qui peuvent provoquer une hernie discale..... »**.

Le stress et la fatigue sont parfois niés ou attribués uniquement à la fragilité ou à l'inadaptation au poste de certains salariés. Le **cas03 «oui il y'a des risques de fatigue visuelle, et le stress »**.

Par contre 03/12 ouvriers trouvent que le risque n'est pas pénible dans leurs postes de travail, comme les deux femmes qui ont dit, **cas06 «C'est juste la charge de travail, mais ce n'est**

pas trop risqué.... », cas10 « Dans mon poste de travail y'a pas de risque pénible c'est juste la fatigue.... ».

Les risques possibles en santé et sécurité pour le personnel de bureau sont admissibles comme le certifie le **cas11 «la qualité de l'air intérieur, et le travail prolongé en position assise, et ordinateur, ce n'est pas très risqué.... »** .

Même si la majorité des risques sont conceptuellement incontrôlables, vu que l'on ne peut jamais connaître tous les antagonismes et synergies susceptibles de se produire à court, moyen ou long terme, ni même savoir si l'on est en train d'agir suffisamment pour prévenir un dommage, ils sont, en revanche contrôlables moyennant ce que Giddens nomme la colonisation du futur, d'où la nécessité de pénétrer la nature et les caractéristiques du risque.

Le risque est une catégorie sociale actuellement de grand intérêt, dans les sociétés économiquement développées, en tant qu'objet académique, même si son traitement est loin d'être cohérent et rigoureux. En tant que discipline scientifique, la sociologie s'est intéressée au risque, qui est devenu un thème central dans les travaux de sociologues très influents comme Ulrich Beck et Anthony Giddens, principalement à partir de la conceptualisation des sociétés du risque mais elle est loin d'avoir développé un corpus de connaissances théoriques ou empiriques susceptible de constituer une véritable Sociologie du Risque.

Douglas nous rappelle que toutes les sociétés produisent leur propre sélection (perception) du risque, de ce qui est pénible ou non et du comment aborder ce pénible, précisément pour affronter et donner sens à sa forme de vie. Certaines sociétés ont mieux réussi que d'autres en termes de survivance et de développement. De sorte que, lorsque nous parlons de risque, au sens fondamental du terme, nous nous référons aux adaptations ou aux non adaptations – le risque ⁶⁵peut aussi être pensé en termes de non action – culturelles et aux changements sociaux qui se sont produits pour « contrôler » les désastres naturels et pour développer et « contrôler » les découvertes scientifiques ou technologiques. Finalement, on évoque les systèmes sociaux dans leur ensemble.

⁶⁵ Mercedes Pardo, *Sociologie et risque*, 2002, n° 10-11: 285-305.

Donc finalement, nous pouvons dire que l'identification des risques est fondée sur l'observation des tâches réelles effectuées par les agents dans chaque unité de travail, et établie en concertation avec ceux-ci, en tenant compte chaque année de l'évolution de la réglementation.

Hypothèse 02:

- La formation spécialisée des travailleurs et les mesures de sécurité prises par L'entreprise peut prévenir les risques professionnels.

Tableau n°07 : la tendance des enquêtés par rapport à la formation et les mesure de sécurité

Entretien	Formation			Mesure de sécurité	
	formé	Non formé	Oui, mais insuffisant	Prévenir le risque professionnel	Non prévenir le risque professionnel
01	✓			✓	
02	✓				✓
03		✓			✓
04	✓				✓
05		✓			✓
06			✓		✓
07			✓		✓
08			✓	✓	
09		✓		✓	
10			✓	✓	
11	✓				✓
12			✓	✓	

Nous avons divisé ce tableau en deux cases : la première correspond aux enquêtés et la deuxième sur les mesure de sécurité

En ce qui concerne les formations, après avoir entretenue 12 travailleurs de l'entreprise BMT, nous constatons que 4 /12 sont formés, tandis que 3/12 ne sont pas formés. Aussi, il y a des travailleurs qui ont annoncé que cette formation était insuffisante 5 /12.

Concernant les mesures de sécurité au sein de l'entreprise, 3/12 sont prévenus aux risques professionnels, et 9/12 affirment qu'ils ne sont pas prévenus aux risques professionnels.

La formation spécialisée des travailleurs peut s'envisager sous l'angle de la valeur que revêt la formation pour le salarié : le modèle de vroom (1964) et les concepts d'instrumentalité (qui peut se définir comme la probabilité que le résultat d'une formation produise un effet comme l'obtention d'une promotion), et de la valence (qui peut de définir, comme la valeur de cette promotion pour l'individu), il y a aussi le but que poursuit l'individu, durant sa formation.

Donc, nous remarquons d'après les enquêtés que par rapport aux formations, il y en a qui affirment son utilité, comme il y en a qui trouvent que ce n'est pas suffisant.

Cas 1 : pour ce cas la formation est très importante, elle a aidé dans plusieurs facteurs et même sur sa protection dans son poste. La prévention des risques a été faite « **J'ai eu des formations et j'ai été aidé par rapport à mon poste de travail, je sais comment éviter le risque... » .**

Ainsi que le **cas 2** nous informe que la formation est un moyen de savoir, elle permet d'échapper au danger « **...toutes les formations que j'ai fait m'ont apporté un plus pour éviter le danger de mon poste de travail ... »**, de plus « **...les formations m'ont permis d'améliorer mes compétences... »**.

Tandis que le **cas 4** annonce que la formation lui a appris à combattre le risque qui existe dans son poste « **...la formation m'a permis d'accéder à des techniques, et des méthodes que je ne connaissais pas avant..... »**.

Ensuite, pour le **cas 11**, la formation est vraiment nécessaire, car presque chaque été, l'entreprise organise des séances pour apprendre les premiers secours « **Elle nous apprend les premiers soins et on passe des examens chaque fin de formation.....** ».

Par contre 3/12 des travailleurs disent qu'ils n'ont pas eu de formation

Le cas 03 déclare qu'il n'a jamais réalisé de formation «**moi personnellement, j'ai jamais fait une formation, c'est avec le temps que j'ai appris** » .

D'autres travailleurs, les **cas 05 et 09** ont directement dit : « **y a pas de formation, c'est l'expérience** » , «**Je n'ai suivi aucune formation....** ».

5 cas sur 12 voient que la formation est insuffisante, comme le **cas 06** l'a exprimé : «..... **j'ai fait une formation, mais elle n'est pas suffisante pour me prévenir des risques.....** ».

Aussi le **cas 07** assure que malgré la formation de premier secours, elle n'est pas satisfaite «**L'entreprise nous a juste réalisé la formation de secourisme, elle n'est pas suffisante pour me prévenir des risques.....** ».

Pour le **cas 08** : « **la formation ne m'a pas convaincu. Elle ne me prévient pas des risques.....** ».

D'après d'autres **cas 10/12**, la formation que l'entreprise a réalisé ne prévient pas contre les risques dans leur poste de travail «**La formation qu'on a faite ne prévient pas les risques.....** », «.... **l'entreprise nous forme d'une façon insuffisante car c'est avec le temps qu'on découvre les risques** » .

A propos des mesures de sécurité au sein de l'entreprise BMT, nous trouvons 5/12 qui déclarent que l'entreprise les a prévenus aux risques professionnels et 7/12 enquêtés indiquent qu'il n'y a pas de déclaration ou d'informations sur les risques.

Cas 1 : il dit que les mesures de sécurités sont nécessaires, parce qu'elles aident à protéger en cas d'accidents de travail, et parmi ces mesures, il y a les gans et le casque « **pour moi, les**

gans et le casque sont obligatoires parce que je travaille dans la mécanique..... ». L'entreprise repose sur le niveau des sécurités de celle-ci.

Parmi les mesures de sécurité, les employés doivent respecter les règles pour leur protection comme le **cas 8 l'annonce « Le contrôle d'accès et les agents de sécurité sont placés à l'entrée du site pour effectuer le contrôle des entrées et sorties. Ils sont souvent placés dans un poste de garde et effectuent un filtrage des personnes et des prestataires qui veulent entrer et sortir de l'entreprise pour réduire toutes les mesures de sécurité afin d'éviter les risques.... »**, Si l'entreprise n'a pas d'agents de sécurité et de système de surveillance, il risque d'y avoir des catastrophes. La présence d'agents de sécurité dans l'entreprise est un moyen dissuasif d'empêcher les risque et d'assuré la prévention.

Le **cas 9** assure que **« L'employeur est effectivement soumis à des règles pour se protéger lui-même »**, tout le monde doit pouvoir appliquer ces obligations, et respecter les normes qui le concernent.

Le **cas 10** déclare **«C'est grâce à des mesures de sécurité que les travailleurs vont se sentir bien et serein dans un milieu sécurisé.... »**, L'employé sera dans de bonnes conditions pour la réalisation de son travail.

De la même manière, le **cas 12** proclame **«les mesures de sécurité sont obligatoires pour faire face aux catastrophes... »**, Les mesures de sécurité ne doivent pas être négligées, pour une amélioration et une protection sur différents plans : santé, sécurité, prévention, lutter contre le danger, éviter le risque.

Les mesures de sécurité ont pour objectifs de lutter au mieux, contre les divers risques auxquels sont exposés les employés, chaque jour au sein de l'entreprise. Il faut avoir des règles de sécurité qui doivent être mises en place (signaler les zones de danger, installer le matériel de secours nécessaire...).

Nous retrouvons 7 /12 cas qui disent qu'au sein de l'entreprise, ils n'ont pas trouvé de mesure de sécurité. Le **cas 3** déclare « **...presque chaque semaine, il y a des accidents du travail.....** ». Le **cas 6** dit « **... On retrouve toujours le manque de matériel** ».

Le **cas 5** certifie que « **.....Protéger l'entreprise ne se résume pas à poser quelque clôtures et embaucher un agent de sécurité à la porte. Il est essentiel de saisir les bases des mesures de sécurité en entreprise...** », La sécurité en entreprise peut être permanente ou temporaire en fonction des besoins.

Le **cas 2** déclare que « **..... les mesures de sécurité sont importantes car elles développent une stratégie de protection optimale, mais elles sont archaïques. On a besoin d'un autre genre de matériel pour mieux protéger les travailleurs** ». Il est important d'être aux normes pour anticiper les mauvais coups.

Il faut aussi savoir comment protéger efficacement les travailleurs, comme le **cas 4** l'annonce « **..... afin de protéger les travailleurs, il est essentiel de mettre en place une politique de prévention, en analysant les besoins réels de l'employeur, mais malheureusement il y a le manque de protection** » il est donc important pour l'entreprise d'évaluer les risques.

Le **cas 11** avoue que « **.....Pour de meilleures mesures de sécurité au sein de cette entreprise, il faut avoir des extincteurs et une alarme incendie, un système de sécurité anti-incendie, un détecteur-avertisseur de fumée, un système d'extinction automatique, système de balisages et de signalisations, des éclairages de sécurité, mais malheureusement on ne trouve pas ce qu'il faut** », Ces mesures de sécurité sont vraiment nécessaires au sein de l'entreprise pour protéger les employés car chaque système de sécurité possède ses propres certifications.

Le **cas 7** indique que « **.....les responsables d'entreprises sont obligés d'évaluer tous les risques concernant la santé et la sécurité des travailleurs pour assurer notre sécurité et donc ils doivent nous prévenir pour notre protection** ». Sécuriser l'employé au sein de l'entreprise ne se résume pas à de simples évaluations préventives, l'entreprise va devoir mettre en place les mesures nécessaires, en commençant par les mesures de sécurité obligatoires.

3 .Résultats de la recherche :

D'après notre étude menée sur les risques professionnels et la sécurité au sein de l'entreprise BMT, après les données recueillies, et les analyses que nous avons effectuées, il nous apparaît possible de confirmer et infirmer nos deux hypothèses.

Pour la première hypothèse qui est : « L'entreprise de BMT combine des risques professionnels pénibles, mettant en danger leurs employés et d'autres admissibles. », nous déduisons qu'elle est confirmée. D'après les enquêtés, nous constatons que le risque est pénible beaucoup plus sur le terrain car, la peine se caractérise par une exposition du travailleur à un ou plusieurs facteurs de risques professionnels liés à des contraintes physiques marquées, un environnement physique agressif, certains rythmes de travail. L'employeur déclare de façon dématérialisée, via ses déclarations sociales, les facteurs de risques professionnels concernés. Par contre, nous concluons que le risque admissible chez les travailleurs de bureau. Les employés de bureau exercent un métier soumis à des contraintes physiques, organisationnelles et relationnelles susceptibles de générer des risques lorsque ces situations dangereuses ne font pas l'objet d'une prise de conscience et de mesures de prévention adéquates donc le risque est acceptable pour eux.

La deuxième hypothèse « La formation spécialisée des travailleurs et les mesures de sécurité de la part de l'entreprise peut prévenir contre les risques professionnels ». Il nous semble que cette deuxième hypothèse est infirmée. Nous constatons que la majorité des employés trouvent qu'il y a des manques. En effet, les formations suivies ne sont pas suffisantes en général, les travailleurs trouvent qu'elles sont rares et ne concernent pas directement les risques qu'ils encourent dans leur profession. Aussi, nous avons remarqué que les formations ne sont pas longues et brossent de façon succincte les dangers qui peuvent être encourus.

Il nous faut noter aussi, d'après les résultats de notre enquête, que l'entreprise BMT n'investissait pas assez dans les logiciels de sécurité pour ses employés. Il n'y a pas assez de mesures de protections et celles qui restent sont en général vétustes et très anciennes.

A travers notre étude, nous avons découvert que les risques professionnels et la sécurité au sein de l'entreprise sont devenus une préoccupation majeure pour l'entreprise BMT. La sécurité et la

protection des employés est le souci majeur de toute entreprise.

Grâce à cette partie, nous avons fait connaissance du terrain, de toutes ses composantes et nous avons recueilli toutes les informations recherchée auprès de nos enquêtés sur notre thématique.

Ainsi, il nous semble que le risque est toujours présent dans l'entreprise BMT. Les mesures de sécurité sont vétustes et anciennes et les employés ne se sentent pas toujours protégés. Les travailleurs de terrain sont mal ou peu formés pour la plupart et ressentent ce manque lors de leurs travaux. Il nous semble remarquer que les accidents de travail ne sont pas rares et les causes sont identifiables.

L'entreprise n'investit pas assez dans la formation et la prévention de ses employés. Ces derniers ne sont pas assez mis en garde, ni protégé contre les risques qu'ils encourent.

CONCLUSION

GENERALE

Conclusion générale

Les accidents du travail sont des phénomènes sociaux, psychologiques et économiques des plus courants surtout dans les installations industrielles. De nombreux scientifiques ont essayé de trouver des solutions à ce problème.

Nous constatons que ce phénomène est en réduction lorsque les mesures de sécurité prises sont véritables et sérieuses. Sur la base des données recueillies, la sécurité et la prévention sont importants dans la réduction des accidents liés au travail au sein de l'entreprise BMT.

Nous avons pu souligner l'importance cruciale de la sécurité et de la prévention en tant qu'outil qui oriente le comportement et les actions des travailleurs. La mise en place d'activités de sensibilisation à la sécurité contribue de manière significative à accroître l'activité de l'entreprise. Protéger leurs travailleurs contre les risques professionnels est la mission de toute entreprise. Ainsi, les sociétés algériennes jouent un rôle fondamental dans la formation et la consolidation de cette culture et de sa propagation dans l'environnement professionnel, que ce soit parmi les fonctionnaires entre eux ou entre les travailleurs, ou encore entre les fonctionnaires et les travailleurs.

Nous devons élaborer des programmes de sécurité industrielle visant à prévenir les accidents du travail. Toutes ces variables (culture de sécurité, sécurité industrielle, prévention des accidents du travail) contribuent à la généralisation de la sécurité au travail et protègent les travailleurs contre les maladies et les accidents professionnels sur le lieu de travail.

Bibliographie

Liste bibliographies :

➤ Ouvrage :

- ABDE RAHMAN El-Esawy, études en psychologie sociale, édition Alexandre, 1990.
- AKTOUF Omar, Méthodes des sciences sociales et approche qualitative des organisations, une introduction à la démarche classique et une critique. Les presses de l'université, du Québec, 2006.
- ANGERES Maurice : Initiation pratique a la méthodologie des sciences humaines. Edition Casbah Université, Alger, 1997.
- Blandin M.-C, L'évaluation des risques dans les autres pays de l'union Européenne, Eurogip, Paris, 2000.
- BOISSELIER Jakie, Naissance et évolution de l'idée de prévention des risques professionnels, édition IRNS, 2008.
- BURNO Anseleme, les risques professionnels, édition Nathan, paris, 1994.
- CHAUVIERE Michel, prévention et action social, édition cairn, 2007,
- GOGUELIN Pierre. Prévention des risques professionnels, édition Que Sais-Je ?, Paris, 1996.
- GRAWITZ Madeleine, Lexique des sciences sociales, 7eme édition, DALLOZ, Paris, 2000.
- Hamidi Yacine, Psychologie industrielle et organisationnelle entre théorie et pratique, édition moderne, 1990.
- ISABELLE Corréard, Patrick anaya, Patrick brun, sécurité hygiène et risque professionnels, édition DUNOD, paris, 2011.
- JEAN-LUE Bernaud et CLAUD Lemoine, Traité de psychologie de travail et des organisations, éd Dunod, Paris, 2003.

- JULLY Jean pierre, évaluer les risques professionnelles, Afnor, France, 2003.
- MUNOZ Jorge, L'accident de travail, éd, le pur, France, 2002.
- MOUTON Jean pierre et CHABOUD Jack, la sécurité en entreprise, édition Dunod, Paris2003.
- Nichan Margossiane, risques professionnels, 2ème édition, Dunod, paris, 2003.
- PERETTI-watel, sociologie du risque, édition Armand colin; paris, novembre 2000.
- PEYRAT Olivier, Management de la Santé et de la Sécurité au Travail, édition afnor, 2013.
- ULRICH BECK, la société du risque, édition aubier, paris ,2001.
- Viet V., Ruffat M, Le choix de la prévention, Editions Economica , Paris, 1999.
- William Dab, manager santé et sécurité au travail, édition DUNOD, paris 2013.

➤ **Les dictionnaires :**

- Dictionnaire de la langue française, le ROBERT MICRO, rédaction dirigée par ALAIN REY, nouvelle édition, 1998.
- PERITTI (Jean-Marie), Dictionnaire des ressources humaines, édition verbert, Paris, 1998.

➤ **Les sites internet :**

- <http://www.chef d'entreprise.com/définition-glossaire/sécurité-au-travail-245262.htm>.
- <http://Www .djazairesse.com>
- http://www.ecosociosystemes.fr/risques_professionnels.html#acc
- <http://www.inrs.fr/demarche/atmp/principales-definitions.html>
- <http://www.ilocis.org/fr/documents/ilo056.htm>
- <http://www.officiel-prevention.com/formation/formation-continue-a-la-securite>

➤ **revue :**

- Institut national de recherche et de sécurité, évaluation des risques professionnels, 2^e édition, INRS, paris, 2002.
- Management de la santé et la sécurité au travail, 1^e édition INRS, 2007, INSTITUT NATIONAL DE LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS(I.N.P.R.P), PROFIL NATIONAL DE LA SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL EN ALGERIE, VERSION FINALE JANVIER 2006, ALGERIE
- Mercedes Pardo, Sociologie et risque, 2002, n° 10-11: 285-305.
- MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE, statistiques nationales des accidents du travail et des maladies professionnelles ,2002.

Annexes

Annexes :

Guide d'entretien :

Les données personnelles :

Sexe :

2- Age :

3- Situation matrimoniale :

4- Expérience professionnelle :

5- Niveau d'étude :

Axe01 : Les risques professionnels :

1- Quelle est les types de risque le plus fréquent dans votre poste de travail ?

2- Quelle sont les cause de c'est risque ?

3- Etes-vous déjà une victime d'un accident de travail ? Ou bien vous avez déjà vue une victime devant vous ? Quelle est votre réaction ?

4- quelle sont les maladies professionnels que vous pouvez rencontrer au sein de l'entreprise ?

5- Comment vous corrigé la situation qui a provoquer accident de travail pour éviter la répétition de l'accident ?

6- vous trouvez les risques au sein de votre poste pénible ou admissible ?

Axe 02 : La sécurité et la prévention dans l'entreprise :

1- Avez-vous des problèmes de santé et hygiène dans votre lieu de travail ?

2- Quelle sont les mesures de sécurité et de protection sur votre lieu de travail ?

3- quelle sont des règle établie pour votre santé et de sécurité dans votre poste ?

4-avez-vous un médecin de travail ?

5- est-ce-que entreprise vous réalise une formation pour votre sécurité ?

6- qu'elle est la nature de formation que vous suivit ? L'entreprise vous a-t-elle chargé d'une formation spécialisée pour pouvoir effectuer votre tache actuelle ?



